



Concours du second degré

Rapport de jury

CONCOURS CAPLP – CAFEP EXTERNE

SECTION LETTRES – HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

SESSION 2014 renouvelée

Rapport présenté par Anne VIBERT,
Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Présidente
et Catherine BIAGGI,
Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Vice-Présidente

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1. COMPOSITION DU JURY

Directoire

Présidente : Anne VIBERT - IGEN - Lettres

Vice-présidente : Catherine BIAGGI - IGEN - Histoire et géographie

Vice-présidente : Christèle LENGLET - IEN

Secrétaire générale : Michèle DOERFLINGER - IEN

Secrétaire général adjoint : Christophe ESCARTIN - IEN

Secrétaire jury histoire et géographie : Michel CASTA – MCF

Membres du jury

Valence Lettres

Joëlle BOLOT – Richard BOSSIS – Véronique BOURGUIGNON – Othman CHAABANE – Jean-François COURRÈGES – Christine DE SAINTE MARESVILLE – Marie-Gabrielle ELY-GOGLIN – Frédérique EME-RABOLT – Pascale FAISANTIEU-DUVAL – Vanessa FUCHS – Cécile GRAVELLIER – Isabelle HORTOS – Anne LATOUR – Philippe MAUREL – Virginie MINARDI – Christelle MORNET – Marie MUSSET – Vincent PERROT – Christine PICAUDÉ – Pierre PILARD – François ROUSSEL – Virginie RUBIRA – Iacovina SCLAVOU – Michèle SENDRE – Béatrice SOYER – Laure THEILLERE – Annabel TOUZANI – Elisabeth TRANI – Nadia ZIANE-BRUNEEL

Valence Histoire-géographie

Gérald ATTALI – Carole BASILE – Cécile BETERMIN – Christiane BONTÉ – Claude BUFFETEAU – Didier BUTZBACH – Stéphane CIPRIANI – Michaël COURONNET – Fabrice DANLOY – Yves DEHECQ – Françoise DELASPRES – Agnès DICHARRY – Isabelle FIRA – Cécile FRÉVILLE – Laurent GARBIN – Corinne GLAYMANN – Sylvain HUET – Pascal JÉZÉQUEL – Dominique JOUANNET – Isabelle JUGUET – Gilles LABADOU – Anne-Laure LAFFONT – Anne LEU – Xavier LONG – Sophie LOSMÈDE – Jérôme MEUNIER – Anaïs MORVAN – Sylvain PÉROT – Sophie PHILIPPI – Jean-Claude SCHRAEN – Stéphane VREVIN

2. LES NOUVELLES MODALITÉS DE LA SESSION 2014

Le concours de la session 2014 s'est déroulé selon les modalités définies dans l'arrêté du 19 avril 2013.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. – Épreuves d'admissibilité

1° Lettres : L'épreuve comporte :

- le commentaire d'un texte littéraire répondant aux entrées du programme de CAP et aux objets d'étude du programme de baccalauréat professionnel en trois ans.
- le traitement d'une question de grammaire permettant d'éclairer le sens du texte.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

2° Histoire et géographie : L'épreuve comporte :

- le traitement d'un sujet historique ou géographique sous une forme composée ;
- le commentaire d'un document dans la discipline n'ayant pas fait l'objet de la composition.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

En lettres, le programme du concours est celui des objets et domaines d'étude(s) des programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel en trois ans).

En histoire et géographie, le programme du concours est constitué de questions, périodiquement renouvelées et publiées sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

B. — Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du ou des champs disciplinaires du concours, notamment dans leur rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Épreuves de mise en situation professionnelle (coefficient 4).

Un tirage au sort détermine pour le candidat la valence sur laquelle porte l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes).

L'épreuve consiste :

a) En lettres, en l'étude d'un texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP, puis à partir du texte, en l'étude d'un point de langue (lexique, grammaire, orthographe) en vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale.

b) En histoire-géographie, en la présentation d'une leçon portant sur un sujet d'histoire ou de géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

2° Épreuves à partir d'un dossier (coefficient 4).

L'épreuve porte sur la valence n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes).

Premier cas : lettres

L'épreuve consiste en l'élaboration d'une séquence d'enseignement à partir de documents en lien avec un des objets ou domaines d'étude au programme : textes littéraires, reproductions d'œuvres d'art, photogrammes, articles de presse ou écrits d'élèves.

Second cas : histoire et géographie

L'épreuve conduit au traitement professionnel d'un corpus de documents d'histoire ou de géographie, invitant le candidat à associer ce corpus à un thème des programmes d'enseignement de ces disciplines, à choisir un des documents proposés et à en présenter l'analyse scientifique et l'utilisation pédagogique qu'il en ferait en classe.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix didactiques et pédagogiques. Le jury vérifie, à l'occasion de cet échange, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Programme de la session 2014

Lettres

Le programme du concours est celui des objets et domaines d'études des programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel en trois ans).

Géographie

- La France et ses territoires en Europe et dans le monde
- Géographie et géopolitique de l'énergie dans le monde
- Représenter l'espace en géographie

Histoire

- La France de 1789 à nos jours
- L'Europe et la guerre au XX^e siècle
- Le témoignage en histoire

3. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

	CAPLP EXTERNE	CAFEP
Nombre de postes	188	31
Nombre d'inscrits	1791	257
Nombre de candidats présents	729	107
Barre d'admissibilité	6,25 / 20	6 / 20
Nombre d'admissibles	459	72
Moyenne des candidats admissibles	9,91 / 20	9,62 / 20
Nombre de candidats présents à l'oral	322	62
Nombre d'admis sur liste principale	188	31
Nombre d'admis sur liste complémentaire	51	
Barre d'admission de la liste principale	8,33 / 20	9,67 / 20
Barre d'admission de la liste complémentaire	6,98 / 20	
Moyenne des candidats admis sur liste principale (total de l'admissibilité et de l'admission)	11,44 / 20	11,47 / 20

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

PREMIERE PARTIE : SUJET SOUS FORME COMPOSÉE

(Histoire)

La guerre en Europe 1914-1945 : l'expérience des civils.

Rapport établi par Françoise DELASPRES, IA-IPR histoire-géographie

Le sujet se rapportait à la question « L'Europe et la guerre au XX^e siècle » mais pouvait être utilement enrichi par les acquis des deux autres questions d'histoire du concours. Il s'inscrivait également en écho à toute la production scientifique et pédagogique publiée en cette année de commémoration du Centenaire et du 70^e anniversaire de la Libération. Le sujet, central sur cette question, demandait avant tout au candidat de bien situer son propos sur « l'expérience des civils » et non de « raconter les guerres », qui a été le principal défaut observé dans les copies. Le jury a observé qu'un trop grand nombre de candidats maîtrisaient de manière incomplète les étapes d'un raisonnement historique, qu'il était souvent difficile de traduire sous une forme composée. Il n'est pas inutile de rappeler que si la forme composée n'est pas une dissertation d'histoire, elle doit traduire sur le fond comme au plan formel une réflexion cohérente et structurée, introduite par quelques lignes et comportant une brève conclusion.

Aussi ne saurait-on trop recommander aux candidats de suivre les points de passages ou étapes obligés de la démarche méthodologique évoquée ci-dessous. Il s'agit ainsi de leur à prodiguer quelques conseils élémentaires en les aidant à bien situer le niveau d'exigences du concours.

Définir le sujet et ses enjeux

Très clairement, le sujet appelait à montrer que le premier XX^e siècle fait de la guerre une expérience centrale pour les individus et les sociétés. L'intérêt du sujet résidait dans l'interrogation sur la pertinence de la distinction combattants/non-combattants, à partir du début de la séquence 1914-1945 des « *grandes guerres* » (Nicolas Beaupré), quand cette distinction s'impose du fait de l'évolution de la nature même de la guerre au XX^e siècle. L'enjeu du sujet consistait ainsi à montrer que la guerre, à partir de 1914, est caractérisée par une « *logique totalisatrice* » dans laquelle la frontière combattants/civils tend à s'effacer : c'est bien l'ensemble de la population qui est mobilisée et fait *l'expérience de la guerre*, comme un « *état collectif mettant en jeu les systèmes de valeurs et de normes, les représentations et les imaginaires des acteurs* » (Anne Duménil).

De ce point de vue, la période présente une cohérence pour le sujet, 1914 marquant l'entrée dans l'ère des armées de masse et de la guerre industrielle et 1945 clôturant ce cycle en Europe.

Enfin, la réflexion ne devait pas se limiter aux deux guerres mondiales, mais envisager plus globalement l'ensemble de la période (par exemple la guerre d'Espagne, l'entre-deux-guerres, les théâtres d'opérations coloniaux – guerre du Rif). En revanche, celle-ci devait s'inscrire obligatoirement dans le contexte européen, sans se limiter à la France.

Formuler une problématique, en référence à des travaux d'historiens

Le sujet demandait d'avoir une connaissance, même approximative, de l'historiographie des guerres : il paraît difficile de poser une question pertinente et d'y répondre sans savoir que la recherche historique a considérablement modifié la vision de la guerre en général et de cette période en particulier. Sans attendre des candidats des références à des lectures érudites, nous rappelons l'existence de ***La Documentation photographique*** et ses deux numéros consacrés à *La guerre au XXe siècle, L'expérience combattante* par S. Audouin-Rouzeau et *L'expérience des civils* par Anne Duménil et de très nombreux travaux d'historiens, renouvelant les objets d'études, plaçant les civils (rôle, valeurs, normes, représentations, imaginaires) au cœur des débats historiques sur la guerre (*La guerre des enfants 1914-1918* de S. Audouin-Rouzeau, par exemple).

Le candidat avait la possibilité de choisir de développer son propos autour de l'une ou l'autre des problématiques suivantes :

- *Comment les deux guerres mondiales ont-elles contribué à brouiller la traditionnelle distinction combattant/non-combattant, front/arrière ? Le « processus » de totalisation à l'œuvre pendant les deux guerres mondiales correspond-il à la disparition de cette distinction ?*
- *Comment les pratiques et les vécus des individus et des sociétés en guerre ont-ils été encadrés ?
Quels accommodements à la violence ? Quelles résistances ? Quels systèmes de représentations et de valeurs ont alors émergé ?*

Mobiliser des connaissances, des contenus scientifiques et les organiser :

Le jury n'attendait pas de plan type, mais un propos organisé permettant le traitement du sujet autour de quelques notions incontournables, telles que les idées de mobilisation économique des sociétés, propagande/terreur/violences, deuils/massacres/génocides. Le plan pouvait s'organiser autour de ces enjeux, tout en montrant la gradation dans le niveau de violence de 1914 à 1945 ainsi que les spécificités de chacune des deux guerres mondiales.

Mais le propos pouvait également se structurer selon trois thématiques ou moments forts, dans une démarche plus chronologique : la mobilisation des civils, les civils et violence, les civils et les sorties de guerre :

- Civils /entrées en guerre et mobilisation :

Les candidats pouvaient choisir de développer plusieurs thématiques parmi lesquelles :

- le soutien aux combattants (associations prenant en charge les soldats, marraines de guerre, les orphelins, les sinistrés; le volontariat féminin) ;
- les exemples illustrant la volonté de réduire au silence « l'ennemi intérieur » : enfermement et/ou expulsion (communistes en France, en Allemagne ; juifs étrangers, Soviétiques d'origine allemande en 1941-1942 en URSS) ; censure des journaux et partis hostiles à la guerre (*Le Canard enchaîné*), censure du courrier, « bourrage de crâne » et propagande (« coup de poignard dans le dos » en Allemagne dans les années 1920), le combat idéologique (dans la France des « années noires » par exemple) ;

- l'organisation du « front de l'arrière » : (*Home Front* au Royaume Uni ou *Heimatfront* en Allemagne), la mobilisation de la main d'œuvre (féminine, prisonniers de guerre et main d'œuvre étrangère), la dégradation des conditions de travail, la Relève et STO, la reconversion des appareils de production des belligérants, les enjeux de ravitaillement, de transport, ou encore de secours aux blessés ;
- le choix de résister : les organisations de résistance créées par les civils ou soutien apporté à leurs actions (Brigades Internationales en Espagne, guerre de partisans en URSS) le refus du travail forcé (STO) ; ces points pouvaient être mobilisés et complétés par l'évocation des conséquences de ces choix pour les individus et leurs familles ;
- on pouvait également rappeler l'insignifiance des phénomènes d'insoumission, les civils s'engagent massivement (nonobstant le pacifisme des années 1930, Jaurès en 1914).

Les civils et la violence :

Plusieurs éclairages pouvaient venir étayer cette thématique :

- La situation des civils dans les phases d'invasions et de retraites, qui sont des moments de vulnérabilité extrême (exécution, viols, otages, pillages, destructions, peur, perte des biens...), pouvait être aisément caractérisée à travers des exemples (les troupes allemandes sur le front Ouest en 1914, l'invasion de la Pologne en septembre 1939, de l'URSS en juin 1941 et l'action des *Einsatzgruppen*, la présence des troupes soviétiques sur le front Est en 1944-45, la retraite allemande de 1918).

- Les occupations constituaient un aspect central de l'expérience de guerre pour les civils car l'occupation répond à la logique totalisante : captation systématique des ressources, privations, famine conçue comme instrument de conquête pendant la Seconde Guerre mondiale, travail forcé, contrôle de la vie, de l'espace public et privé (maisons réquisitionnées), évacuations de populations (exode de 1940), spoliation des populations juives en France...

- Les bombardements, comme instruments de terreur employés dès 1917 pouvaient être évoqués à partir d'exemples et l'ampleur de leurs effets pour les civils bien traduits.

- Les massacres de masse : génocide des Arméniens en 1915, génocide des Juifs d'Europe, des Tziganes pendant la Seconde Guerre mondiale,... visent expressément les civils et marquent l'histoire du monde. Deux tiers des morts de la Seconde Guerre mondiale sont des civils.

La place des enfants, jamais épargnés dans les guerres du premier XX^e siècle, a parfois été bien évoquée.

Civils et « sorties de guerre » :

- Les guerres et les violences font sentir leurs effets très longtemps, par exemple les guerres civiles en Allemagne, en Russie après 1918 ou encore en Grèce pendant et après la Seconde Guerre mondiale. La violence de guerre demeure et se transpose dans le champ politique (déportations, brutalisation en URSS par exemple). La période de l'Entre-deux-guerres est marquée par les expériences des combattants et des civils à travers le poids

sociopolitique que pèsent les anciens combattants, l'expression des mouvements artistiques, l'idée de deuil interminable et plus concrètement par les occupations (Ruhr et Sarre).

- Les retours sont toujours difficiles ; on pouvait évoquer les déplacements spontanés ou forcés des populations pendant et après la guerre, les retours des combattants mutilés, « gueules cassées », des travailleurs forcés et des déportés, ou encore les expulsions.

- Les contextes de violence à la Libération (épurations), les reconstructions, morale, matérielle, économique, politique sous l'égide des Etats et l'enjeu de la paix.

Les sociétés ont été profondément transformées (poids des anciens combattants, effets psychologiques, crises démographiques, place des femmes, etc.).

Enfin les enjeux mémoriels devaient être posés, à travers la question des commémorations, l'inégal travail sur les mémoires des guerres (mémoires différentes, voire concurrentes, la question de la transmission), les différents enjeux après la Première Guerre mondiale et après la Seconde Guerre mondiale...

Principaux manques observés et pistes d'amélioration possibles

- La réflexion préalable sur le sujet a souvent manqué.

Le mot « civil » n'est pas suffisamment questionné et plus encore l'expression « expérience de guerre ». Mais la présentation du sujet ne peut se borner au commentaire systématique de TOUS les mots sans les mettre en relation. Les bornes chronologiques du sujet doivent être rapportées au sujet.

Lorsque cette étape décisive (la réflexion sur le sujet) fait défaut, la capacité à organiser le devoir comme une démonstration ne peut se déployer. Dès lors, les problématiques consistent souvent à reformuler l'intitulé du sujet sous forme interrogative, ce qui ne peut tenir lieu de question centrale.

- Le plan et l'organisation du raisonnement.

Les copies montrent le plus souvent un effort d'organisation... mais cette organisation ne saurait être uniquement formelle, elle doit être au service de la démonstration. Le plan chronologique en deux parties (Première et Deuxième Guerres mondiales) souvent adopté par les candidats a semblé découler d'un manque de réflexion préalable sur le sujet ; un tel type de plan a souvent desservi les candidats, qui sont passés « à côté » du sujet...mais il n'a pas été systématiquement rédhibitoire pour les candidats qui possédaient des connaissances solides et qui ont su faire preuve d'esprit d'analyse.

Le jury a été très attentif à la manière dont les candidats ont hiérarchisé leurs propos, car c'est là une qualité essentielle au futur enseignant. Ainsi les devoirs déséquilibrés, accordant par exemple une part excessive aux génocides en obérant le traitement d'autres aspects majeurs du sujet ont été sanctionnés.

- Des connaissances trop fragmentées.

Trop de candidats semblent souvent se contenter de leur bagage scolaire du lycée, et avoir peu lu, non pas dans un registre cumulatif de connaissances, mais dans l'objectif de maîtriser les problématiques, questions et notions essentielles proposées par la recherche historique. L'imprécision du vocabulaire est à cet égard révélatrice de la faiblesse des connaissances des candidats sur la question, empêchant une juste appréciation de l'amplitude et de la profondeur du sujet. Ainsi la guerre en Europe est-elle souvent réduite à un affrontement franco-allemand : l'ensemble du continent est très rarement pris en compte, autant dans la démonstration que dans les exemples retenus.

La question du consentement des civils à la guerre n'est que très peu évoquée et donc encore moins discutée, de même que les entrées et sorties de guerre. Peu d'explications sur les violences vécues par les civils (massacres, viols, déplacements de population), ou les logiques de guerre, peu d'évocations enfin de la question des témoins ou des guerres civiles.

La faiblesse des références littéraires, cinématographiques, artistiques est regrettable, a fortiori dans le cadre d'un concours d'enseignement de lettres-histoire-géographie.

On aura mesuré que la lecture de la bibliographie indiquée en accompagnement des questions au programme du concours est donc impérative.

- Une maîtrise de la langue parfois insuffisante

S'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants, qui plus est de professeurs de lettres-histoire-géographie, le jury ne saurait accepter que les candidats ne disposent pas d'une bonne maîtrise de la langue écrite (orthographe, syntaxe...).

SECONDE PARTIE : COMMENTAIRE DE DOCUMENT

(Géographie)

« *La nouvelle géographie mondiale du charbon* »

Rapport établi par Pascal JEZEQUEL

avec la contribution d'Isabelle FIRA, Corinne GLAYMANN et Gilles LABADOU

Il ne semble pas inutile de commencer par rappeler que le commentaire de document en géographie repose sur un certain nombre de règles. Il ne s'agissait pas ici de produire une composition sur le charbon dans le monde, fût-elle précédée d'un paragraphe de présentation de la carte. Il est très surprenant pour le jury de constater que certains candidats n'ont à aucun moment mentionné le document dans leur copie ...

D'un point de vue méthodologique, il convient donc d'insister sur la nécessité de respecter quelques principes « incontournables » consistant notamment à :

- Prendre le temps d'établir la critique externe du document (nature, source, date, ...) ;
- Cerner le sujet et en identifier les limites ;
- Problématiser le traitement du sujet ;
- Mettre en œuvre une démarche d'essence géographique, centrée sur l'organisation et les dynamiques spatiales ;
- Changer d'échelle et prendre appui sur des exemples localisés ;
- Exercer un regard critique à l'égard du document ;
- Utiliser à bon escient le lexique disciplinaire (ressource, non renouvelable, énergie primaire et secondaire ...) dans le respect des règles d'usage de la langue française.

Prendre appui sur ces principes, c'est éviter d'aboutir au « catalogue de constats », au mieux à la succession de remarques sans véritable lien entre elles, que le jury a lu dans de trop nombreuses copies. Il convient donc d'insister sur la nécessité pour les futurs candidats au concours de s'entraîner régulièrement à ce type d'exercice et de se construire une « culture

cartographique de base » (types de cartes, spécificité du langage de la cartographie, fondements de la sémiologie graphique ...).

I. Organiser le commentaire d'un document en géographie

1. Présenter

Présenter ce planisphère publié dans le supplément « *Géopolitique* » du *Monde* daté du 24 octobre 2013 (*Le Monde* n'étant ni une revue, ni un magazine), c'était d'abord prêter attention à son titre.

Ici, la « *nouvelle géographie mondiale du charbon* » invitait d'emblée le/la candidat(e) à inscrire le raisonnement dans une perspective diachronique et à faire référence aux caractéristiques de la situation antérieure ainsi qu'aux dynamiques à l'œuvre. Or, très peu de candidats ont inscrit leur réflexion dans une temporalité bien adaptée aux enjeux du sujet.

C'était aussi en interroger les caractéristiques formelles : l'absence de sources (en dehors de la mention « *BP* » pour le graphique circulaire), le choix d'une projection centrée sur l'Europe, la sélection et la hiérarchisation de certaines des données représentées (par exemple, pourquoi faire figurer ici simultanément les pays producteurs de pétrole et de gaz ?), la pertinence des modes d'implantation des figurés (linéaire, ponctuel, zonal) et des variables visuelles (forme, valeur, couleur, taille, ...), la présence simultanée d'éléments non cartographiques (textes d'explicitation et graphique), etc.

Il s'agissait également d'identifier les données représentées sur la carte. Qu'est-ce qui est cartographié ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Pourquoi ? De quelle organisation spatiale les auteurs de la carte ont-ils voulu rendre compte ? Dans quelle(s) perspective(s) ?... Associant données qualitatives et quantitatives, étaient représentés sur la carte les principaux foyers de production et de consommation de charbon ainsi que les forces en présence et leurs rôles respectifs (pays importateurs ou exportateurs, « *nouveaux eldorados* », ...). Autant dire qu'il semblait difficile de ne pas raisonner en termes d'enjeux, de marché, d'acteurs, de stratégies, etc., ce que bon nombre de candidats n'ont manifestement pas été en mesure de faire.

Commenter un document, ce n'est pas s'en tenir à une simple reformulation de ce qu'on y lit ; c'est proposer une lecture organisée de la carte avec des explications, des interprétations, une argumentation. C'est donc faire une démonstration qui ne peut en être réduite à une simple restitution de connaissances relatives au sujet et sans rapport direct avec le document lui-même. Cette démonstration a pour finalité de répondre à une problématique sans qu'il y ait d'ailleurs en ce domaine d'exclusive. Ici, plusieurs problématiques pouvaient être envisagées telles que, par exemple :

- Dans un contexte macro-économique porteur, quels sont les acteurs et les enjeux du marché du charbon dans le monde du début du XXI^e siècle ?
- Quelles sont les caractéristiques de l'évolution de la géographie et de la géopolitique du charbon à l'échelle mondiale ?
- Comment pays industrialisés et puissances émergentes pèsent-ils respectivement sur la consommation, la production et les échanges de charbon dans le monde ?

2. Contextualiser

S'interroger sur l'intérêt du sujet ne doit pas être facultatif. Après plusieurs décennies de désintérêt relatif, pourquoi le charbon est-il redevenu une source d'énergie stratégique ?

Pourquoi l'importance des enjeux attachés à son exploitation et à sa commercialisation n'a-t-elle cessé de s'accroître au fil de ces dernières années ?

Si le pétrole domine les approvisionnements énergétiques depuis les années 1960, la production mondiale de charbon a en effet doublé entre 1984 et 2012, passant de 4 à près de 8 milliards de tonnes.

Cette croissance, soutenue tout particulièrement par les pays émergents, se justifie par la convergence de trois facteurs : un prix plus intéressant que celui des autres énergies fossiles, l'importance des réserves connues et des risques géopolitiques limités au regard d'une répartition relativement homogène des gisements à l'échelle de la planète.

Ainsi, était-il nécessaire de préciser que le charbon représente actuellement 28 % de l'énergie primaire consommée dans le monde et près de la moitié de celle utilisée pour la fabrication d'électricité, la carte dressant un panorama des lieux et des acteurs de ce marché en plein essor.

3. Critiquer

Cette « *nouvelle géographie mondiale du charbon* » s'inscrivait pleinement dans le cadre de la question au programme du concours et fait l'objet de développements spécifiques dans les principaux ouvrages de préparation aux épreuves d'admissibilité.

Le document permettait en outre aux candidats d'inscrire leur réflexion dans le cadre de problématiques très larges qui ne se limitaient pas à cette seule source d'énergie (explosion de la demande, mondialisation et nouvelle organisation des marchés, enjeux sociétaux et contraintes environnementales ...).

Si l'intérêt d'une lecture géopolitique du sujet s'imposait dans la perspective d'aller au-delà des seuls facteurs rationnels de l'offre et de la demande pour traiter des rapports de force, des stratégies et des enjeux actuels, la carte offrait relativement peu d'informations à cet égard : on ne trouvait rien ici, par exemple, sur les nouveaux espaces convoités dans la région arctique, pas plus que sur l'affirmation de nouveaux acteurs privés dans le secteur minier, notamment russes, chinois et indiens, etc.

C'était là sans doute l'une des limites les plus immédiates du document.

D'une manière plus générale, trop de candidats ont une lecture « positiviste » du document. Ils semblent avoir oublié que toute carte est une « re-présentation », que son (ses) auteur(s) a (ont) fait des choix thématiques et graphiques qui ne sont pas neutres.

En outre, du fait de la paraphrase, certains candidats s'approprient les informations cartographiées et s'en considèrent comme les auteurs, se dispensant ainsi de les justifier ou de les étayer par des arguments adaptés ou par des exemples pertinents.

II. Identifier les notions-clés du document et les associer aux contenus scientifiques correspondants

1. Dégager les idées majeures

Saisir la portée d'un document de ce type, c'est identifier, hiérarchiser et expliciter les faits cartographiés et établir les liens avec les indications textuelles.

Il s'agissait donc ici de mobiliser des approches complémentaires, qu'elles soient :

- géo-économiques : l'augmentation de la consommation de charbon est

particulièrement forte dans les puissances émergentes, et surtout en Chine (50 % de la consommation mondiale). Il s'agit pour celles-ci d'une source d'énergie de choix du fait de sa disponibilité géographique, de son prix relativement bas et stable, et du niveau technologique requis pour son exploitation. Mais le rôle du charbon demeure (ou redevient) également stratégique dans bon nombre de pays industrialisés : il est à l'origine de 90 % de la production électrique en Pologne, l'Allemagne y recourt de plus en plus pour remplacer la production d'origine nucléaire et la baisse des coûts de production peut expliquer le regain d'intérêt dont il bénéficie au Royaume-Uni. Seuls les États-Unis échappent à cette tendance : l'exploitation du gaz de schiste entraîne une réduction importante des coûts de production qui rend le charbon moins compétitif et conduit le pays à l'exporter à des prix très concurrentiels.

- **géostratégiques** : les enjeux géopolitiques liés au marché du charbon sont moins vifs que ceux du pétrole et du gaz, les gisements étant répartis dans le monde d'une manière plus homogène que les hydrocarbures. Les principaux pays producteurs sont présents sur les cinq continents et sont aussi les principaux pays consommateurs ; ils n'ont en outre pas de réserves telles qu'elles puissent constituer de puissants leviers politiques ou diplomatiques. Cependant, à l'échelle régionale, le marché du charbon suscite des interrogations à court, moyen ou long terme. Quels seront, par exemple, les effets sur les marchés asiatique et africain de l'ouverture de nouvelles mines en Mongolie ou au Mozambique ? De quelle manière la concentration des principaux États importateurs en Asie (Chine, Japon, Inde, Corée du Sud) pèse-t-elle ou pèsera-t-elle sur les équilibres internes de la région ?

- **géo-environnementales** : si le charbon présente l'avantage de pouvoir être transporté dans de bonnes conditions de sécurité pour l'environnement (essentiellement par voie maritime), l'impact de ce combustible fossile sur le changement climatique est établi avec certitude. Il émet en effet beaucoup plus de gaz à effet de serre que les hydrocarbures pour une même quantité d'énergie fournie. Sa combustion est à l'origine de 44 % des émissions mondiales de carbone produites par le secteur énergétique, ce qui contribue au maintien d'une image de marque plutôt négative d'autant que son exploitation s'accompagne d'autres conséquences néfastes (impacts sur la santé des mineurs, voire des riverains des centrales, risques d'accidents dans les mines,...). La « *question environnementale* » est particulièrement sensible en Chine dont un tiers de la production électrique est issue de centrales à charbon : sa part dans la production mondiale de CO₂ est passée de 5,8 à 25,5 % entre 1973 et 2011 sans que l'utilisation de techniques « *propres* » d'utilisation du charbon (gazéification, liquéfaction) y soit vraiment d'actualité.

2. Mobiliser des connaissances scientifiques actualisées pour interpréter et mettre en relation les informations

Sur cette question du charbon, les enjeux et les choix politiques sont le plus souvent nationaux, et notamment à l'échelle de l'Union européenne. Néanmoins, la relativité des prix des diverses énergies, les séquences économiques, la question du développement durable... renvoient à l'échelon global.

Cette logique transcalaire doit apparaître dans une analyse d'essence géographique ; elle garantit en outre de ne pas en oublier les dimensions spatiales : proximités, réseaux, lieux d'approvisionnement, aires de production, etc.

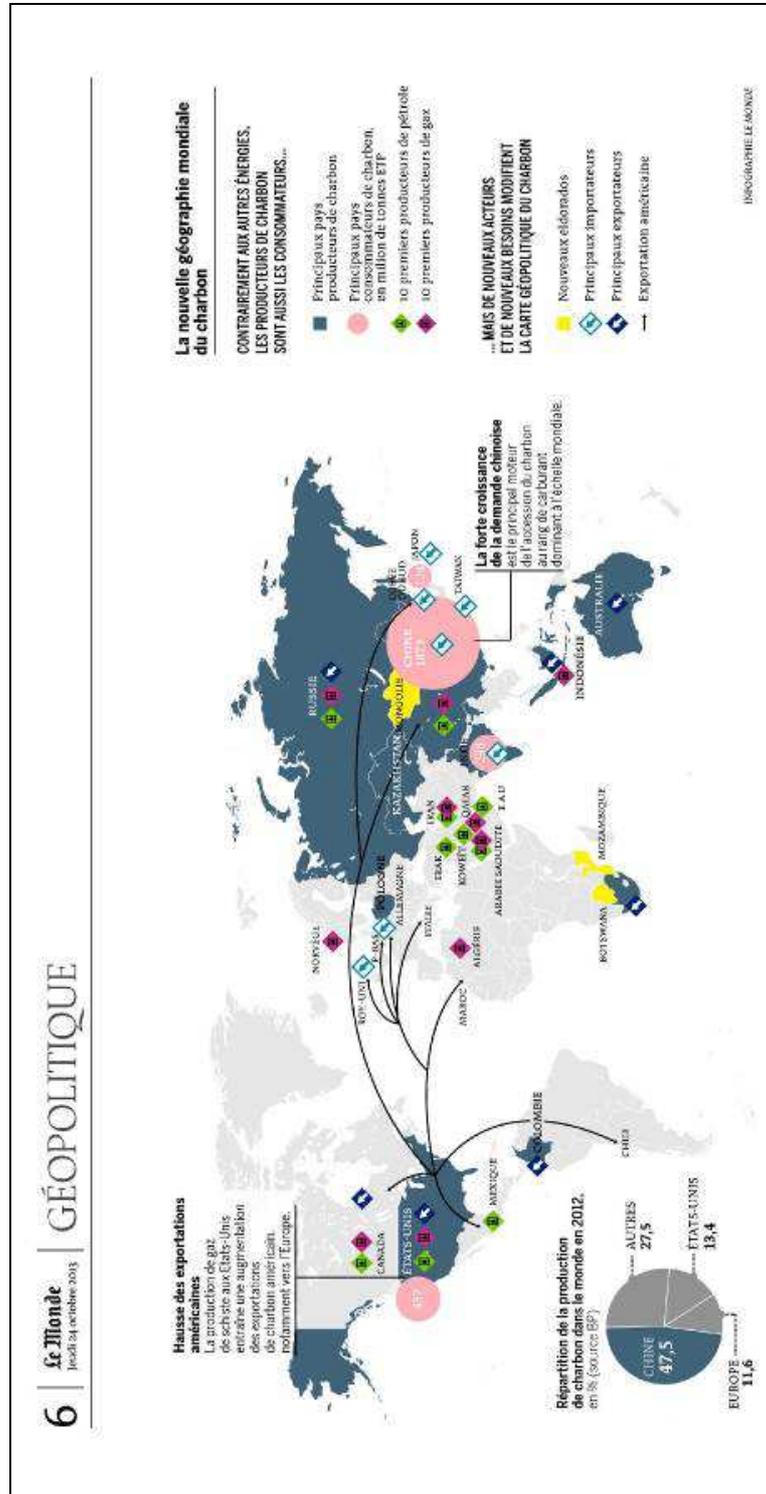
A partir des seules indications textuelles figurant sur le document, à titre d'exemples, le jury indique dans le tableau ci-après l'ébauche de quelques commentaires possibles (en précisant qu'il ne s'agit en aucun cas d'un plan, de multiples organisations étant possibles).

Informations	Pistes de commentaires envisageables
« <i>Les producteurs de charbon sont aussi les consommateurs</i> »	L'affirmation concerne les Etats-Unis, la Chine et l'Inde. On attendait des candidats qu'ils puissent distinguer et expliquer les différences structurelles entre ces trois Etats (statut de pays producteur et exportateur pour les États-Unis, de pays producteur et importateur pour la Chine comme pour l'Inde, qui, elle, ne produit pas d'hydrocarbures) ainsi que leurs conséquences sur les choix stratégiques correspondants en termes de mix et de sécurité énergétiques, de développement durable, de besoins, ...
« <i>... mais de nouveaux acteurs et de nouveaux besoins modifient la carte géopolitique du charbon</i> »	Si l'Allemagne et le Royaume-Uni figurent au rang des principaux importateurs en Europe, ce n'est pas pour les mêmes raisons. Elles ont été précisées dans les meilleures copies (décision de la Chancelière d'arrêter les centrales nucléaires allemandes au profit de celles utilisant le lignite national et la houille américaine d'un côté, épuisement relatif des gisements d'hydrocarbures de la Mer du Nord de l'autre). On a également valorisé celles qui expliquent, au moins à grands traits, que la Mongolie, le Mozambique et le Botswana fassent figure de « <i>nouveaux eldorados</i> » et identifient les acteurs (publics et privés) concernés par la mise en valeur de leurs gisements et de leurs réserves.
« <i>Hausse des exportations américaines</i> »	Il est nécessaire que le lien entre la production de gaz de schiste (à définir) et la croissance des exportations de charbon soit explicité. Si l'identification des partenaires commerciaux des États-Unis permet de caractériser la manière dont les échanges de matières premières participent pleinement de la mondialisation, on a apprécié aussi que les candidats soient en mesure d'en mesurer les conséquences régionales : ainsi, le choix allemand et britannique désorganise en profondeur le marché de l'énergie européen, la filière gaz en constituant en quelque sorte une « <i>victime collatérale</i> ».
« <i>La forte croissance de la demande chinoise est le principal moteur de l'accession du charbon au rang de carburant dominant à l'échelle mondiale</i> »	Au-delà du sens figuré utilisé ici, la notion de « <i>carburant</i> » exige que les candidats soient en mesure de caractériser l'évolution de l'économie chinoise et la stratégie énergétique mise en œuvre par les autorités de Beijing pour soutenir sa croissance, mais aussi qu'ils en précisent en termes circonstanciés les répercussions humaines et environnementales. Il n'a pas échappé pas aux candidats les plus avisés, qu'en matière de charbon, la Chine est « <i>en bonne compagnie asiatique</i> » avec deux autres grands pays producteurs (Inde, Indonésie) et/ou consommateurs (comme le Japon, pauvre en ressources naturelles) ce qui n'est pas sans incidence sur les relations que ces acteurs entretiennent à l'échelle régionale.

Pour un grand nombre de candidats, les connaissances sur le sujet sont insuffisantes voire même très insuffisantes. Seules des références actualisées et solides sur la géographie et la géopolitique du charbon dans le monde ont permis la réalisation de bonnes ou de très bonnes copies. Quand les candidats proposent – de manière très exceptionnelle – un croquis à quelque échelle qu'il soit, on est en droit d'attendre qu'il soit soigné et qu'il explicite de manière pertinente au moins un enjeu correspondant réellement au sujet.

De manière récurrente, le jury attire enfin l'attention des candidats sur la qualité de la langue attendue d'un(e) futur(e) enseignant(e). Certaines copies présentent de nombreuses erreurs d'orthographe et/ou de grammaire et/ou de syntaxe qui rendent les propos incompréhensibles et pénalisent leurs auteurs ; d'autres accumulent une succession de clichés sans la moindre mise à distance critique.

Les copies les plus brèves et/ou les moins cohérentes sont aussi manifestement le produit d'une mauvaise gestion de la durée de l'épreuve. Compte-tenu du barème de notation qui place sur le même plan le sujet sous une forme composée et le commentaire de document, le jury recommande aux futurs candidats au concours de ménager une durée comparable à la réalisation de ces deux exercices.



Source du document : *Le Monde* n°21388 du jeudi 24 octobre 2013, page 6 du cahier « Géopolitique »

HISTOIRE – GEOGRAPHIE

I. LES ENJEUX DES DEUX ÉPREUVES D'ADMISSION

Rappel du cadre de l'épreuve selon l'arrêté du 24 juillet 2013

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du ou des champs disciplinaires du concours, notamment dans leur rapport avec les autres champs disciplinaires.

L'épreuve de mise en situation professionnelle consiste en la présentation d'une leçon portant sur un sujet d'histoire ou de géographie.

L'épreuve à partir d'un dossier conduit au traitement professionnel d'un corpus de documents d'histoire ou de géographie, invitant le candidat à associer ce corpus à un thème des programmes d'enseignement de ces disciplines, à choisir un des documents proposés et à en présenter l'analyse scientifique et l'utilisation pédagogique qu'il en ferait en classe.

L'exposé se poursuit par **un entretien avec le jury** au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix didactiques et pédagogiques. Le jury vérifie, à l'occasion de cet échange, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les compétences professionnelles des candidats sont ainsi évaluées lors des deux épreuves orales. L'objectif de l'oral est d'évaluer la capacité du candidat à se projeter dans son futur métier (enseignant et, plus particulièrement, professeur bivalent de Lettres/Histoire-Géographie-Éducation civique) et à se situer dans l'institution. Ces compétences professionnelles se fondent sur une approche critique des processus d'apprentissage ainsi qu'une construction réfléchie de démarches pédagogiques. Il n'est pas attendu de réponses toutes faites propres à satisfaire le jury mais bien de produire une réflexion sur les enjeux de l'enseignement dans l'École d'aujourd'hui selon les problèmes professionnels spécifiques évoqués au cours de l'exposé et de l'entretien.

Les représentations du métier d'enseignant et de la posture du professeur, la connaissance du public et des problématiques de l'enseignement professionnel, les valeurs transmises par l'École, le rôle des partenaires de l'École, la plus value apportée dans les enseignements par le numérique, le questionnement sur des démarches d'enseignement centrées sur l'élève, la différenciation pédagogique, la prise en charge des élèves en situation de handicap, ont été autant de sujets d'interrogation sur lesquels le jury a attiré l'attention des candidats.

Pour la plupart des candidats, le jury relève une réflexion déjà avancée sur le positionnement de l'enseignant, une connaissance du fonctionnement général d'un EPLE ainsi qu'une identification claire des valeurs de la République dans le contexte des missions du

professeur. Toutefois, des représentations assez floues de ce qu'est un élève ou des idées reçues sur les élèves de l'enseignement professionnel ont été trop souvent constatées.

Le projet pédagogique. Dans le cadre d'un concours externe, il n'est pas attendu la présentation d'une mise en œuvre pédagogique aboutie telle que l'expérience professionnelle peut permettre de la formuler, mais davantage un questionnement sur une démarche professionnelle : la pertinence du projet au regard des programmes, du public de lycée professionnel et du parcours scolaire effectué par les élèves mais également l'identification précise des valeurs fortes qui le sous-tendent. Dégager les grands axes d'une situation d'enseignement implique une analyse des enjeux du projet pédagogique, la seule mention de stratégies générales guidant les activités ou bien l'inventaire des capacités ne pouvant satisfaire ces exigences. Les prestations les plus abouties savent situer l'exploitation pédagogique dans une séquence, expliquent l'enchaînement et le choix des problématiques pour la séquence/séance ; les enjeux d'apprentissage sont très clairement identifiés et intègrent parfois une progression ; ainsi le rappel des programmes de collège dans lesquels la question a pu être abordée ou encore les repères pour le Brevet. Certains candidats parviennent à présenter au jury des réalisations concrètes, accessibles aux élèves (croquis par exemple).

L'aptitude à présenter une **communication fluide et limpide** tient une place singulière que l'oral peut aisément évaluer. De manière générale, le jury a pu observer des candidats ouverts aux échanges et s'exprimant de façon claire et posée. Les candidats dont la prestation s'appuie sur un propos organisé et dynamique, qui se sont montrés réactifs lors de l'entretien et soucieux d'apporter des réponses précises ont été valorisés. À l'inverse, des maladresses d'expression, un lexique approximatif, des phrases non terminées, un ton monocorde pèsent évidemment sur l'entretien en ce qu'il manifeste la plus ou moins grande conscience du candidat de la place qu'occupe l'oral dans le métier qu'il souhaite exercer.

II. L'EPREUVE DE « MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE »

Rapport établi par Didier BUTZBACH et Stéphane VREVIN, IEN lettres-histoire-géographie

Présentation de l'épreuve

L'épreuve, d'une durée d'une heure (30 minutes d'exposé suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury), consiste à présenter une « leçon » portant sur un sujet d'histoire ou de géographie. Le terme de « leçon » utilisé est générique : la présentation est modulable, le projet pédagogique peut donc être une séance, mais aussi un ensemble de séances ou séquence, incluant une réflexion sur l'activité des élèves ou sur l'évaluation et ses modalités. Le jury n'attend en aucun cas que le candidat mime une leçon fictive.

Le dossier qui accompagne le sujet est composé de 6 à 8 documents de nature variée que le candidat utilise de la façon qu'il souhaite. Ces derniers sont proposés sur support numérique ; le candidat dispose d'un ordinateur pendant le temps de la préparation et celui de l'exposé. Pour répondre aux évolutions de la pratique enseignante qui doit aujourd'hui, nécessairement, intégrer le numérique dans les approches pédagogiques, en conséquence directe de la nouvelle définition des compétences professionnelles, le jury ne s'interdit pas la possibilité de diversifier la nature des documents soumis aux candidats, en particulier en recourant à des documents multimédias ou à de nouveaux supports numériques.

Dans son exposé, le candidat doit répondre à trois attentes :

- La présentation des enjeux du sujet, scientifiques et didactiques, au regard de la question du programme du concours et des programmes d'enseignement.
- L'exposé problématisé et organisé des connaissances fondamentales nécessaires pour traiter le sujet.
- La proposition d'un projet d'enseignement du sujet pour une classe au choix du candidat.

Contenus, démarches et enjeux

La leçon s'appuie sur la capacité du candidat à mobiliser des contenus scientifiques (notions, modes de raisonnement, problématiques en référence à des travaux d'historiens et/ou de géographes sur un sujet. Elle suppose tout autant la capacité à combiner ces savoirs scientifiques maîtrisés à une mise en œuvre pédagogique qui témoigne de la compréhension du principe de leur transmission dans un cadre scolaire, ici celui du lycée professionnel.

En géographie, la maîtrise des notions élémentaires (territoires, acteurs, développement durable, mobilités, dynamique spatiale, échelles, distances) et des processus spatiaux (métropolisation, mondialisation, polarisations etc...) est indispensable. Une approche spatiale des phénomènes et des localisations précises sont attendues dans les présentations. De trop nombreux candidats conservent une approche descriptive et énumérative décalée par rapport à la géographie actuelle ou mobilisent des notions datées (la « diagonale du vide », la « banane bleue » ou celle de « désert français ») non interrogées à l'aune des apports de la recherche récente.

En histoire, l'interrogation des bornes temporelles, la connaissance des repères chronologiques et des acteurs d'une situation historique, d'une période ainsi que des enjeux historiographiques actuels composent les exigences premières attendues.

Des défaillances importantes ont pu être observées à plusieurs reprises. Certains candidats, interprétant mal la nature de l'épreuve sans doute ont pu fonder la présentation des contenus scientifiques sur le seul commentaire des documents du dossier, sans référence aux enjeux scientifiques et didactique de la question. De surcroît le commentaire du corpus documentaire privilégie une approche linéaire, voire paraphasant les documents au détriment d'une réflexion structurée et problématisée. Les candidats sont donc invités à lire attentivement le titre du sujet proposé et à s'interroger sur ses enjeux ; les documents n'offrent que des pistes, ils aident à nourrir et à structurer la réflexion ; ils ne sauraient non plus prétendre couvrir l'ensemble des aspects du sujet.

Plus préoccupant encore, plusieurs questions d'histoire – l'histoire des femmes, du monde ouvrier ou du génocide juif par exemple – donnent lieu à l'énumération de clichés ou à l'expression d'un discours compassionnel qui témoignent d'une absence de recul, obstacle majeur à l'investigation et à la réflexion historique.

Au plan pédagogique, un grand nombre de candidats éprouve des difficultés pour inclure dans l'exposé une réflexion sur les formes d'enseignement possibles. La plupart des candidats se contente de décrire des dispositifs formels, des activités de travail en groupe, de rédaction ou de réponses à un questionnaire sur document, qui n'offrent que peu d'intérêt si ces dispositifs sont détachés des enjeux d'apprentissage. Le jury a pu constater que les candidats ont des difficultés pour aller bien au-delà de séquences fermées, de questions réponses à partir de documents. Or ce sont là des formes d'enseignement très incertaines

pour le professeur, qui ne sait ce que les élèves ont pu apprendre ou retenir, et des plus inégalitaires pour les élèves.

Enfin concernant plus précisément le document, les activités décrites font état de maladroites : questionnement réduit à du prélèvement d'informations, absence d'approche critique du document sont les plus couramment observées. Ainsi les difficultés inhérentes au document ne sont pas interrogées, pas plus que les obstacles qui pourraient rendre son approche délicate. Certains candidats reconnaissent que le document est difficile d'accès (longueur, lexique, syntaxe) mais font le choix de le retenir pour une exploitation pédagogique. Les pistes proposées sont parfois inadaptées et irréalistes, peu problématisées et trop peu développées (cinq minutes seulement sur les trente minutes d'exposé).

Maîtrise du numérique

Lors de leur prestation orale, l'immense majorité des candidats utilise un logiciel de présentation. Cela témoigne d'une maîtrise minimale des compétences de base nécessaires à l'usage de l'outil numérique. Toutefois, cette utilisation se limite souvent à la projection d'un plan de leçon et de diapositives présentant quelques documents. L'utilisation de l'outil numérique s'accompagne rarement d'une véritable réflexion pédagogique. Quelques rares candidats s'efforcent cependant de dépasser cette utilisation première en construisant leurs propres outils (élaboration d'un graphique à partir de données statistiques par exemple, de croquis ou de schémas) et en mesurant la plus-value pédagogique.

L'entretien a une grande importance. Il porte sur la maîtrise disciplinaire propre au sujet donné et sur les propositions pédagogiques. L'échange avec le jury doit amener le candidat à approfondir et justifier certains de ses choix, à montrer comment il peut construire une pratique d'enseignement de l'histoire-géographie dans le contexte du lycée professionnel.

Un exemple de sujet d'histoire

Le pacifisme en France (1914-1940)

- *Vous préciserez les enjeux du sujet.*
- *Vous exposerez les contenus scientifiques que le professeur doit maîtriser.*
- *Vous présenterez un projet de leçon pour un niveau de classe de votre choix. En fonction des compétences (savoirs et capacités) que vous ferez travailler aux élèves, vous justifierez le choix des supports mobilisés.*

Liste des documents

Document 1	Discours de Jean Jaurès contre la loi de trois ans prononcé à la Chambre des députés, 17 juin 1913
Document 2	Anonyme, <i>Tuons la guerre par le désarmement général</i> , affiche, 1928 © Bibliothèque de documentation internationale contemporaine / MHC

Document 3	Marcel Gromaire, <i>La guerre</i> , huile sur toile (127,6 x 97,8 cm), 1925 Musée d'art moderne de la ville de Paris © ADAGP, © Photo RMN-Grand Palais - Bulloz
Document 4	Jean Giono, « Je ne peux pas oublier », paru dans la revue <i>Europe</i> , 15 novembre 1934, repris dans <i>Refus d'obéissance</i> , Gallimard, 1937
Document 5	Anonyme, <i>Enfants ne jouez pas à la guerre</i> , affiche éditée par la Ligue Internationale des Combattants de la Paix, début des années 1930. © Collection Historial de la Grande Guerre. Photo Yazid Medmoun
Document 6	Émilie Rolez, <i>La Veuve</i> , monument aux morts d'Équeurdreville (Manche) inauguré le 18 septembre 1932 (photographié le 14 septembre 2008) (http://commons.wikimedia.org/)
Document 7	Une de <i>L'Humanité</i> , 30 septembre 1938, avec retranscription de l'article « La ronde de la paix » Bibliothèque nationale de France BnF – Gallica (http://gallica.bnf.fr/)
Document 8	Discours prononcé à la Chambre des députés par Aristide Briand, président du Conseil, lors de la ratification des accords de Locarno (extraits), 26 février 1926

Document 1

Que la commission et le gouvernement le veuillent ou non, le projet qu'ils soumettent à la Chambre, en accroissant la durée du service de caserne, rend plus difficiles à tous les points de vue, au point de vue financier, au point de vue militaire, au point de vue social, la grande organisation militaire que réclame le pays républicain, la préparation et l'éducation physique de la jeunesse, l'éducation, l'entraînement, l'encadrement des réserves et, par cela seul que ce projet ferme à l'institution militaire en mouvement les routes de l'avenir, il la refoule nécessairement, vers les formes du passé, vers le type suranné de l'armée de métier.

[...]

Notre projet, Messieurs, est d'accroître la puissance défensive de la France. Plus nous voulons qu'elle porte haut son idéal, son action sociale et humaine, plus nous voulons qu'elle puisse mettre toute sa force au service de cet idéal en pleine sécurité et en pleine indépendance. J'ai déjà, à la commission de l'armée, [...] cité le mot de Machiavel : « L'histoire se rit des prophètes désarmés. » Nous qui voulons précisément que la France ait dans le monde une grande mission historique et morale, nous qui, maintenant l'affirmation du droit, voulons répudier à jamais toute politique d'aventure et de revanche, nous qui voulons préparer par la paix définitive et garantir une civilisation supérieure où la force partout présente de la démocratie et de la liberté, réparera les antiques violences, nous voulons que nul ne puisse imputer cette offre magnanime de paix à la débilite peureuse d'un peuple mal assuré de lui-même.

Et non seulement nous voulons porter au maximum la force défensive, la force d'indépendance de ce pays, mais nous voulons l'organiser pour la défense en prévoyant les pires hypothèses, c'est-à-dire en prévoyant le cas où la France aurait à se défendre toute seule, sans secours extérieur et sans alliance, contre ses ennemis éventuels. Ce n'est pas que nous fassions fi des concours que la France, par l'habileté et la sagesse de sa diplomatie, pourrait s'acquérir dans le monde, mais nous pensons qu'un peuple, quand il calcule les chances de l'avenir et l'effort nécessaire d'indépendance et de salut, ne doit compter que sur sa force.

À l'heure où s'est vérifiée, où s'est réalisée, l'hypothèse prévisible et prévue de l'accroissement des armements de l'Allemagne, le devoir des dirigeants français était non pas de se rejeter vers la routine, vers la formule trop facile de la loi de 3 ans, mais de développer énergiquement, par l'éducation de la jeunesse, par l'organisation des réserves, par l'armement du peuple sur place, par le perfectionnement de tous les moyens techniques de mobilisation et de concentration, les garanties d'avenir qui conviennent à un grand peuple de démocratie, et le plus déplorable, Messieurs, dans la solution hâtive d'expédients subalternes qui a été adoptée, c'est qu'elle désapprend au pays de France la vertu qu'elle a le plus besoin d'apprendre : l'esprit de suite et de continuité.

Voilà des années qu'à ce peuple nerveux, aux impressions fortes, aux émotions soudaines, on dit : Si le péril allemand grandit, si le militarisme allemand trouve dans la croissance de sa population et dans l'utilisation plus intensive de ses contingents des ressources nouvelles, ne t'émeus pas, ne te trouble pas. Tu as dans tes ressources de démocratie, dans la possibilité de mettre en œuvre et en action toutes les forces populaires, des garanties incomparables.

Et voici qu'au jour où, en effet, se réalise l'hypothèse prévue, annoncée, au lieu de dire au peuple : Creuse et ouvre plus vite le sillon que tu avais commencé à ouvrir, on lui dit : Tout est perdu si tu n'abandonnes pas l'effort commencé, et si tu ne te rejettes pas brusquement vers des solutions que, depuis huit ans, tu avais dépassées et jetées aux choses mortes.

Eh bien, Messieurs, un gouvernement manque à la France, lorsque, à ce pays qui a toutes les forces, tous les élans, toutes les énergies, auquel ni la persévérance, ni la méthode ne font défaut, ses gouvernants, selon les caprices de l'heure, changent brusquement de direction. C'est là qu'est la diminution morale et la diminution

militaire de ce pays.

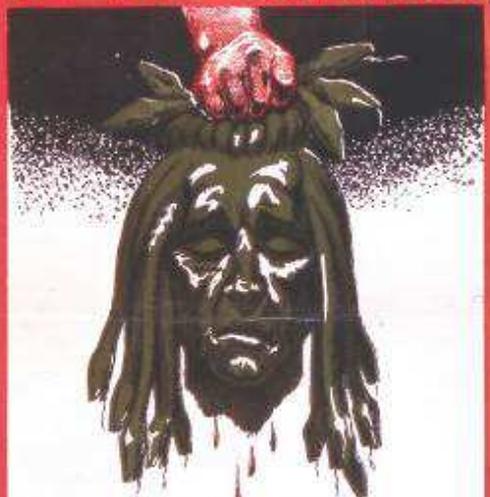
[...]

Nous avons, Messieurs, nous, la conviction profonde que nous travaillons à la fois pour la force de l'armée nationale, pour la puissance défensive de la Patrie et pour la paix du monde à laquelle la République doit donner son concours.

Document 2

ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1928

Parti S.F.I.O.



tuons la Guerre
PAR LE
DESARMEMENT GENERAL
Lisez tous les jours LE POPULAIRE
JOURNAL OFFICIEL DU
PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Document 3



Document 4

Je ne peux pas oublier

Je ne peux pas oublier la guerre. Je le voudrais. Je passe des fois deux jours ou trois sans y penser et brusquement, je la revois, je la sens, je l'entends, je la subis encore. Et j'ai peur. Ce soir est la fin d'un beau jour de juillet. La plaine sous moi est devenue toute rousse. On va couper les blés. L'air, le ciel, la terre sont immobiles et calmes. Vingt ans ont passé. Et depuis vingt ans, malgré la vie, les douleurs et les bonheurs, je ne me suis pas lavé de la guerre. L'horreur de ces quatre ans est toujours en moi. Je porte la marque. Tous les survivants portent la marque.

J'ai été soldat de deuxième classe dans l'infanterie pendant quatre ans, dans des régiments de montagnards. Avec M.V., qui était mon capitaine, nous sommes à peu près les seuls survivants de la première 6^e compagnie. Nous avons fait les Eparges, Verdun-Vaux, Noyon-Saint-Quentin, le Chemin des Dames, l'attaque de Pinon, Chevillon, Le Kemmel. La 6^e compagnie a été remplie cent fois et cent fois d'hommes. La 6^e compagnie était un petit récipient de la 27^e division comme un boisseau à blé. Quand le boisseau était vide d'hommes, enfin, quand il n'en restait plus que quelques-uns au fond, comme des grains collés dans les rainures, on le remplissait de nouveau avec des hommes frais. On a ainsi rempli la 6^e compagnie cent fois et cent fois. Et cent fois on est allé la vider sous la meule. Nous sommes de tout ça les derniers vivants, V. et moi. J'aimerais qu'il lise ces lignes. Il doit faire comme moi le soir : essayer d'oublier. Il doit s'asseoir au bord de sa terrasse, et lui, il doit regarder le fleuve vert et gras qui coule en se balançant dans des bosquets de peupliers. Mais, tous les deux ou trois jours, il doit subir comme moi, comme tous. Et nous subissons jusqu'à la fin.

Je n'ai pas honte de moi. En 1913 j'ai refusé d'entrer dans la société de préparation militaire qui groupait tous mes camarades. En 1915 je suis parti sans croire à la patrie. J'ai eu tort. Non pas de ne pas croire: de partir. Ce que je dis n'engage que moi. Pour les actions dangereuses, je ne donne d'ordre qu'à moi seul. Donc, je suis parti, je n'ai jamais été blessé, sauf les paupières brûlées par les gaz. (En 1920 on m'a donné puis retiré une pension de quinze francs tous les trois mois, avec ce motif: « Léger déchet esthétique. ») Je n'ai jamais été décoré, sauf par les Anglais et pour un acte qui est exactement le contraire d'un acte de guerre.

(...)

Document 5



Document 6



Document 7



Retranscription de l'encart à gauche

La ronde de la paix

Les peuples angoissés voient avec inquiétude le fascisme international menacer la paix du monde et mettre en péril des millions d'existences humaines.

Des millions de mères sont toutes frémissantes de douleur et d'indignation à la pensée que leurs enfants pourraient être victimes demain de la criminelle politique de l'Internationale sanglante des armements.

Les mêmes fauteurs de guerre qui ont fait couler le sang en Abyssinie et qui, depuis plus de deux ans, poursuivent une abominable politique d'agression contre l'Espagne veulent maintenant anéantir la Tchécoslovaquie, bastion de la démocratie en Europe Centrale.

Mais l'héroïque peuple espagnol, fort de la solidarité agissante de tous les peuples, résiste toujours aux assauts furieux des fascistes de Berlin et de Rome qui bénéficient de la non-intervention à sens unique.

Le peuple tchécoslovaque qui, lui non plus, ne veut pas de la dictature du fascisme international, doit être entouré de la même solidarité.

Les travailleurs français ont dans de grandioses manifestations, affirmé leur volonté de voir maintenir l'intégrité de la Tchécoslovaquie, gage de la paix européenne et de la sécurité française.

L'opinion des travailleurs anglais a été nettement exprimée par la résolution de Blackpool s'opposant au démembrement de l'Etat tchécoslovaque et accusant le Reich de provocation et par de puissantes démonstrations, qui ont eu une répercussion internationale.

Les travailleurs allemands, soumis à l'odieuse dictature de l'hitlérisme dont ils veulent débarrasser leur pays, sont par milliers et par milliers aux côtés des forces de démocratie et de paix.

Tous ces travailleurs ont cruellement ressenti l'injustice du plan de démembrement de la Tchécoslovaquie, sorti de l'entrevue Hitler-Chamberlain à Berchtesgaden.

Tous les partisans de la paix, ont été indignés de voir les gouvernements de Londres et de Paris faire d'intolérables pressions sur le gouvernement de Prague pour lui faire accepter ce plan de démembrement de l'état tchécoslovaque.

Et ces capitulations ont eu pour conséquence d'accroître l'insolence et les exigences de Hitler.

Tandis que le président Roosevelt avait proposé de rechercher une solution pacifique dans une conférence internationale se tenant dans un pays neutre et où tous les pays intéressés seraient représentés, Hitler vient de convoquer à Munich une conférence à quatre avec MM Mussolini, Chamberlain et Daladier.

Ce n'est pas en écartant du règlement de son propre destin la Tchécoslovaquie elle-même qu'on travaille à sauver la paix.

La conversation des quatre voulue par Hitler, ne tend à rien d'autre qu'à diviser les forces pacifiques des divers pays dont l'union est seule capable d'écarter la guerre.

Assez de capitulations et de reculs devant le fascisme qui ne fera pas la guerre si on fait preuve de fermeté à son égard, mais qui pourra déchaîner un nouveau massacre s'il peut, au préalable, dissocier les forces de

paix.

Du sort de la Tchécoslovaquie dépend le sort de l'Europe tout entière.

Sauver la paix, c'est d'abord sauver la Tchécoslovaquie.

Peuples de France, d'Angleterre et d'Allemagne, tous unis aux côtés du peuple de Tchécoslovaquie, luttons pour empêcher la guerre et pour sauver la paix du monde dans l'indépendance de l'état tchécoslovaque.

Vive l'intégrité de la Tchécoslovaquie !

Vive l'union de toutes les nations pacifiques pour faire la ronde de la paix !

VIVE LA PAIX !

Le Parti Communiste Français.

Le Parti Communiste Anglais

Le Parti Communiste Allemand

Le Parti Communiste Tchécoslovaque.

Document 8

(...)

Pour moi, ce qu'il y a de bien dans l'acte de Locarno, c'est qu'il ne fait tort à aucune des nations qui l'ont signé. Il n'a pas été rédigé et signé pour assurer des avantages à telle nation contre telle autre. (*Très bien ! très bien !*) Il faut, pour l'apprécier, le juger dans son véritable esprit, qui n'est pas un esprit de nationalisme étroit et égoïste. Il a été rédigé, il a été conclu dans un esprit européen et dans un but de paix. (*Applaudissements à gauche, au centre et à l'extrême gauche.*)

Réalise-t-il les conditions de la sécurité absolue ? Rend-il à jamais impossible toute guerre ? Je me garderai de l'affirmer. Je ne veux pas faire de dupes dans mon pays. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

Nous dispense-t-il de tenir l'œil constamment ouvert sur les événements (*Très bien ! très bien !*), de les surveiller étroitement ? Nous dispense-t-il de toutes les mesures qui peuvent être propres à garantir notre sécurité, si par malheur un événement venait à la mettre en péril ? Je dis : non. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais, pour le bien juger, cet acte, il faut d'abord se poser deux questions : avant Locarno, qu'avions-nous ? Et, s'il n'y avait pas eu Locarno, qu'aurions-nous ? (*Très bien ! très bien !*)

Repoussez l'accord de Locarno, d'un geste facile, dans quelle situation cela nous aurait-il placés ?

Messieurs, croyez-vous que l'Europe serait restée dans l'état où elle se trouvait ?

Vous dont c'est le devoir de suivre les événements internationaux d'un œil attentif, vous ne pouvez l'oublier : est-ce qu'à l'heure même où les premiers pourparlers de Locarno s'engageaient, conduits avec une certaine ardeur, nous n'assistions pas à d'autres tentatives, à certaines prises de contact entre gouvernements européens ? Est-ce que certaines négociations n'allaient point s'engager sur un autre plan ? En un mot, si les pourparlers de Locarno avaient échoué, ne se serait-on pas trouvé soudain en face de groupements européens singulièrement inquiétants pour la sécurité de la France ? Est-ce qu'à Berlin on n'a pas vu défiler des hommes politiques importants, chargés d'obtenir du gouvernement allemand qu'il renoncât à négocier le pacte de Locarno avec la France ? C'est tout cela qu'il faut penser si l'on veut juger sainement l'acte soumis à vos délibérations.

Et, même si d'autres groupements n'avaient pas dû se former en Europe, à nous en tenir aux seuls traités dont nous disposions depuis la fin de la guerre, dans quelle situation serions-nous demeurés ?

Messieurs, il faut un certain courage moral pour engager des pourparlers comme ceux auxquels j'ai été mêlé ; il est plus facile, pour un homme politique, de s'abstenir d'actes positifs comme ceux dont j'ai assumé la responsabilité. (*Très bien ! très bien !*)

La paralysie par abus de sens critique, est-ce là ce qui convient à un grand pays comme la France ? (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

(...)

Mais pour vouloir la paix, permettez-moi de le dire, et mes paroles ne contiennent aucun reproche à l'égard de qui que ce soit, il ne suffit pas pour cela de prononcer le mot, il faut avoir la chose dans le cœur, il faut l'avoir dans la volonté ; il faut saisir toutes les occasions, toutes possibilités de la servir et de la servir constamment. C'est une maîtresse exigeante que la paix ; plus exigeante que la guerre !

La guerre, on peut s'y jeter sous l'influence d'un événement qui, trop souvent, hélas ! entraîne les peuples sans leur laisser le temps ni la possibilité de la réflexion.

Mais la paix, messieurs, elle exige un service prolongé, un service continu, un service tenace, elle veut la persistance, elle n'admet pas le doute. Le doute, dans un esprit critique trop aiguë, le scepticisme et l'excès de méfiance, c'est, je le répète, la paralysie, ce n'est pas l'état d'esprit favorable à la paix. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

On veut trop nous montrer le peuple allemand comme un bloc compact, impénétrable, dont on ne peut détacher la moindre parcelle.

Cette force morale, l'acte de Locarno lui restitue toute sa plénitude, en faisant apparaître la France, vis-à-vis de son ennemie d'hier, comme désireuse d'arrêter enfin la funeste et sanglante série des guerres. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

(...)

Ah : Et le peuple allemand ?...

Croyez vous, monsieur Barthélemy, que je sois allé sans émotion à ce rendez-vous, au bord du lac, où je devais rencontrer des ministres allemands ? Croyez-vous que je n'éprouvais pas les sentiments les plus complexes et les plus profonds ?

J'y suis allé, ils y sont venus, et nous avons parlé européen. C'est une langue nouvelle qu'il faudra bien que l'on apprenne. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Ils ont compris. Le peuple allemand comprendra-t-il ? Je veux le croire.

Le peuple allemand est un grand peuple, il a ses qualités et ses défauts.

Le peuple français et lui se sont rencontrés, à travers les siècles, sur bien des champs de bataille qu'ils ont ensanglantés. La dernière guerre a été effroyable, elle a dépassé toutes les prévisions. Ce ne sont plus des armées restreintes qui ont été aux prises, ce sont des nations entières qui, pendant des années, se sont déchirées.

Et puis, il y a eu des vainqueurs, oui ! qui sont sortis de là avec un grand prestige, avec une force morale agrandie, certes. Mais aussi dans quel épuisement !

Où sont les peuples qui peuvent résister à de telles secousses ? Et quelles craintes n'éprouve-t-on pas quand on les voit dans cet état de faiblesse physiologique, de faiblesse financière, et qu'on se dit que, demain peut-être, faute de quelques précautions, faute d'accords qui les obligent à réfléchir le temps nécessaire pour se détourner de la guerre, ils pourraient être rejetés encore les uns contre les autres dans de pareilles convulsions ! Mais que resterait-il donc de ces malheureux peuples si une nouvelle guerre survenait ? (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

Je vous le dis simplement, faisant appel à votre raison, à vos cœurs et à votre patriotisme : Locarno, c'est ce qui peut empêcher cela. Locarno, c'est une barrière contre l'irréflexion. Locarno, c'est la nécessité de discuter. C'est, pour les peuples, la possibilité de se donner une raison de ne pas tomber aveuglément les uns sur les autres.

Ne serait-ce que cela, messieurs, ce serait énorme.

Mais est-ce à dire que des précautions effectives n'ont pas encore été prises contre les surprises de la mauvaise foi ? M. Paul Boncour vous les a indiquées. Le droit de légitime défense subsiste pleinement. Et, dans le cas d'arbitrage pour des questions secondaires qui ne sont pas des cas flagrants de guerre, toute une procédure est organisée par l'article 19 du pacte, en vue d'interdire aux deux nations qui sont devant le juge d'aggraver la situation où les a placées l'ouverture du conflit.

Et quant à notre frontière, comment est-elle sauvegardée désormais ? Par le jeu d'une garantie internationale.

Le Rhin devient une frontière internationale. Voilà la vérité. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

Un exemple de sujet de géographie

Les espaces industriels français et leurs mutations

- Vous préciserez les enjeux du sujet.
- Vous exposerez les contenus scientifiques que le professeur doit maîtriser.
- Vous présenterez un projet de leçon pour un niveau de classe de votre choix. En fonction des compétences (savoirs et capacités) que vous ferez travailler aux élèves, vous justifierez le choix des supports mobilisés.

Liste des documents

- Document 1** « Vue aérienne du port du Havre », page d'accueil du site internet d'Haropa-Port du Havre¹⁵, 2013
(<http://www.haropaports.com/fr/le-havre>)
- Document 2** Nacer Eddine Sadi, « La désindustrialisation est le résultat combiné de plusieurs facteurs », *Les Échos*, 15 septembre 2013.
- Document 3** Eric Le Boucher, « Sidérurgie Lorraine, l'illusion tragique », publié sur le site slate.fr, 1^{er} décembre 2012 (consulté le 7 mai 2014)
(<http://www.slate.fr/story/65595/florange-siderurgie-lorraine-politiques-responsables>)

- Document 4** « Les pôles de compétitivité en France », Comté interministériel d'aménagement du territoire, mai 2010
(<http://www.datar.gouv.fr/la-datar/cartotheque/les-71-poles-de-competitivite>)
- Document 5** Laurent Carroué, « Toulouse, une métropole technopolitaine », dans La France *Les mutations des systèmes productifs*, Collection U, Armand Colin, 2013, pp.148-149.
- Document 6** Plaquette de présentation du pôle Aerospace Valley, édition 2013, p.2, publiée sur le site du pôle de compétitivité Aerospace Valley.
(<http://www.aerospace-valley.com/>)
- Document 7** « Un pôle universitaire et scientifique performant » dans SMEAT (Syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre la révision du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération toulousaine), *SCOT Grande agglomération toulousaine. Rapport de présentation*, volume 2 « Diagnostic », 12 décembre 2013, page 32, publié sur le site du SCOT Grande agglomération toulousaine
(<http://www.scot-toulouse.org/Appro/20131212/>)

Document 1



Document 2

La désindustrialisation est le résultat combiné de plusieurs facteurs

La désindustrialisation a en effet impacté lourdement les grands équilibres sociaux et économiques et financiers. L'emploi dans l'industrie est passé de 5,3 millions en 1980 à 3,2 millions en 2012. La quasi-totalité des pertes d'emplois a concerné l'industrie manufacturière avec 96 % environ. Sur la période 2009/2012, l'industrie manufacturière a perdu 121 946 emplois, dont 23 897 sur la seule année 2011.

La contribution de l'industrie manufacturière à la formation du PIB est la plus faible dans la zone euro avec un taux de 12,5 % en 2011 (ce taux est de 26,2 % en Allemagne et de 18,6 % en Italie). Ce taux a connu, à l'instar des autres pays européens, une forte chute durant la dernière décennie estimée à -5,2 %. Cette baisse est cependant plus élevée en France que la moyenne européenne de -3,7 %.

Les importations de produits manufacturés connaissent une croissance très vive notamment en compensation du recul de la production industrielle (-2,7 en 2012 par rapport à 2011 dans la seule industrie manufacturière, hors énergie et mines) et aggravant par la même le solde du commerce extérieur des produits industriels, notamment sur les biens d'équipements (-21,2 milliards d'euros en 2011), sur les autres produits industriels (-26,6 milliards d'euros en 2011) et sur le textile-chaussures (-12,3 milliards d'euros en 2011).

Globalement, les échanges dégagent en 2012 un solde négatif de -15 %. En 2011, le solde des échanges (hors énergie) est de -25,4 milliards d'euros et après une hausse en 2012, il chute en juin 2013 à -29,9 milliards d'euros (l'Allemagne dégage à la même date un excédent de 16,9 milliards d'euros). Cette tendance des échanges de la France dominée par les importations a contribué à la destruction d'emplois.

En parallèle, et depuis plus de dix ans, la compétitivité de l'industrie n'a cessé de régresser. Sur la période 2000/2011, la part de marché (exportations) de la France dans la zone euro a diminué de 3,4 % (elle est passée de 12,7 % à 9,3 %), alors que celle de l'Allemagne a atteint en 2011 les 22,4 % avec une progression sur la même période de plus de 1 %. L'écart entre ces deux pays est équivalent à 13 % du PIB, soit environ 250 milliards d'euros en défaveur de la France (Figaro, 23/03/2012).

La part de marché mondial de la France est de 3,3 % en 2011 en diminution de 1,6 % par rapport aux performances du début des années 2000 et loin derrière l'Allemagne qui se positionne avec une part de 8,4 %. Sur la même période, la compétitivité coût de la France s'est dégradée de 6 % dans la zone euro et de 22 % dans la zone OCDE.

La compétitivité prix reste correcte au sens où l'industrie française a choisi d'agir sur les prix pour améliorer son positionnement sur les marchés extérieurs. Cette option forcée au regard du manque de flexibilité notamment des coûts salariaux (contrairement à l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne) a nécessité la compression des marges, dont le niveau est aujourd'hui de 21 % (en baisse de 9 % par rapport au début d'année).

Cette option a impacté négativement notamment le niveau de l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'industrie manufacturière en France, qui aujourd'hui représente moins du 1/3 de l'EBE de l'industrie allemande – 49,3 milliards d'euros en France contre 183,9 milliards en Allemagne/T2 2012 – (Coe-Rexecode et GFI, Oct. 2012) et le taux d'autofinancement qui s'élève en 2012 à 64 % après avoir atteint les 85 % en 2000 – la moyenne de la zone euro s'élève à près de 100 % – (Datastream, INSEE, Natixis).

Les effets combinés de la désindustrialisation expliquent l'aggravation du chômage, la fragilisation du potentiel d'innovation (85 % de l'effort de R&D est domaine de l'industrie), l'augmentation du déficit et de la dette publics.

2) La désindustrialisation est le résultat combiné de plusieurs facteurs

Ce phénomène trouve des explications dans la combinaison de nombreux facteurs, en particulier :

(1) L'évolution structurelle de l'industrie marquée par le passage d'une industrie manufacturière traditionnelle à une industrie à forte valeur ajoutée orientée vers une production à fort contenu intellectuel. Cette évolution a impacté considérablement la structure de l'emploi au sens où on a assisté depuis le début des années 90 au passage d'une industrie dominée par une main-d'œuvre ouvrière à une industrie caractérisée par un nombre de plus en plus élevé de cadres très spécialisés, voire ultraspécialisés (Apec, 03/2013).

Le recul de l'emploi salarié dans l'industrie ne s'explique pas cependant uniquement par des destructions d'emplois, car une partie des effectifs a été récupérée par le secteur des services et particulièrement des services aux entreprises. Ce transfert intersectoriel a été induit par les stratégies de recentrage et de réorganisation des activités industrielles des années 2000. On estime en effet que ces stratégies ont été à l'origine du transfert de plus de 20 % des emplois de l'industrie vers d'autres secteurs, en particulier le secteur des services (L. Demmou, *Économie et statistique*, n° 438/440, 2010).

(2) Le recul de l'industrie a fortement touché les PME industrielles. L'environnement financier, fiscal, institutionnel et partenarial de ces entreprises comporte de nombreuses contraintes et explique pourquoi le taux de mortalité des PME industrielles, particulièrement les PME intensives en recherche, est élevé et que celles qui arrivent à se maintenir n'arrivent que rarement à atteindre la taille intermédiaire (ETI) à l'instar de la PME allemande et italienne notamment. En 2012, on dénombre en effet la fermeture de plus de 1000 usines (soit + 42 %) en France. Ce chiffre est en augmentation par rapport à celui de 2011 (-27 %) et de 2010 (-33 %) (Boursier.com).

(3) La montée en puissance des pays émergents, tels que la Chine, le Brésil, la Russie... avec des avantages liés à la largeur de la gamme de produits commercialisés sur le marché international et à la faiblesse des coûts de production. Le faible niveau de gamme de la production française a fait reculer la France sur le marché international au profit notamment des pays émergents pour le milieu

de gamme et au profit de l'Allemagne et de l'Italie pour le haut de gamme (Natixis, 2012).

(4) Le droit de la concurrence communautaire et ses contradictions avec toute politique industrielle intérieure contraire aux intérêts stratégiques communautaires, notamment le libre exercice des lois du marché. La commission en veillant au contrôle des aides d'État, des ententes et des concentrations affirme éviter toute distorsion du marché unique. Toute intervention publique dans la stimulation des structures industrielles n'est donc admise qu'à la condition de s'inscrire dans les axes de la stratégie industrielle communautaire.

(5) Les délocalisations de compétitivité ont contribué sans nul doute au recul de l'industrie (et aux ruptures de filières industrielles), à la destruction des emplois industriels et à l'aggravation du déficit budgétaire.

Les contraintes locales en termes de coûts inflexibles et d'exigences réglementaires (impôts, salaires, durcissement du cadre réglementaire...) incitent les entreprises industrielles à rechercher la flexibilité industrielle et sociale par des stratégies de délocalisation dans des pays où l'environnement économique, social et réglementaire est plus favorable. Cette option d'entreprise de nature stratégique n'est pas mauvaise en soi, mais elle devient nuisible au potentiel industriel et technologique français lorsqu'elle intègre le démantèlement et le transfert pur et simple des usines de production entières hors du territoire.

Document 3

Sidérurgie lorraine : l'illusion tragique

Bien avant l'accord arraché vendredi soir au groupe Mittal et le maintien à l'arrêt des hauts fourneaux de Florange sans licenciements, les politiques de défense de la sidérurgie ont eu un coût financier considérable. Elles ont eu aussi un coût humain déchirant : celui d'entretenir l'illusion.

Les premières luttes des sidérurgistes lorrains remontent aux années 1970. Ce qui avait fait la force de la région, du minerai de fer dit minette sous ses pieds et des mines de charbon pas loin, s'était retourné en désavantage : le minerai importé du Brésil ou d'Australie et le charbon lui aussi importé, moins cher et de meilleure qualité, imposaient de déplacer les hauts-fourneaux en bord de mer, à Fos et Dunkerque.

Pendant un temps, on a cru que ces nouvelles usines allaient s'ajouter aux anciennes, la demande croissante d'acier absorbant le tout. Mais dans ces mêmes années 1970 est arrivée la « crise », celle qui a cassé définitivement la belle expansion des Trente Glorieuses. La demande d'acier s'était arrêtée de monter année après année. Pour la sidérurgie lorraine, c'était la fin.

Les luttes ont commencé. Le gouvernement Barre, puis les gouvernements Mauroy et Fabius ont rapidement pris acte de l'inévitable. Peu à peu, les feux lorrains se sont éteints. Une majorité de la population a compris que son destin se jouerait désormais autrement mais d'autres Lorrains, avec violence, bruit et fureur, ont fait peur aux élus et les ont poussés à « défendre » les sites. Ils ont eu, de temps en temps, sans doute encore trop souvent, gain de cause. Ici l'on a investi dans des laminoirs modernes, là dans des centres de recherche. Mais le destin revient frapper régulièrement pour redire que l'acier est moins cher à faire « sur l'eau ».

Lutter pour une cause réaliste

Ces politiques défensives ont un coût financier considérable. Elles ont surtout un coût humain déchirant : celui d'entretenir l'illusion. Comment admettre « qu'après tant de luttes » – quarante ans ! – il faut abandonner ?

Mais voilà : le taux de chômage de la région est resté collé autour de 9% depuis 1980, il est aujourd'hui au-dessus de 10%. C'est la preuve que la lutte pour l'acier a été perdante. C'est la preuve que les sidérurgistes auraient dû apprendre à leurs enfants que leur vie était ailleurs. C'est la preuve, surtout, que les élus n'ont pas été capables de diversifier assez l'économie.

Le volontarisme politique peut avoir du bon. Le Japon a su montrer la voie de bonnes politiques industrielles modernes, voie suivie aujourd'hui par la Corée avec succès. Les nationalisations ne sont pas forcément à exclure, la Grande-Bretagne l'a fait pour sauver ses banques, les Etats-Unis ont remis General Motors sur la route. En France, le bilan des nationalisations de 1982 reste à faire : si la France a tant de grands groupes du CAC 40, c'est aussi parce que plusieurs d'entre eux, menacés de mort par sous-investissement, ont été sauvés par l'Etat.

Encore faut-il que la cause soit réaliste. Le propriétaire d'Arcelor, Lakshmi Mittal, s'est illusionné, lui aussi, sur la demande européenne d'acier lorsqu'il a racheté le groupe franco-luxembourgeois. Il a fait des promesses intenable. Sa situation financière très mauvaise reflète une gestion hasardeuse. Mais la nationalisation de gauche en 1982 n'a pas sauvé la sidérurgie lorraine.

Regardez les tonnages : 11 millions de tonnes coulées par Dunkerque et Fos, 2 millions pour la Lorraine. Les hauts-fourneaux de Florange sont trop anciens et trop petits et la demande s'est écroulée. Reclasse un à un les 620 salariés est une exigence légitime, vouloir maintenir l'usine en exercice ne l'est pas. Le ministre Montebourg ne trouvera comme repreneur que des margoulins qui sauront profiter de la situation de faiblesse dans laquelle il s'est mis en promettant l'impossible.

Quel est le coût en emplois ?

Le président de la République qui a soutenu jusqu'ici son ministre devrait s'interroger pour savoir si son entêtement ne coûte aujourd'hui pas plus d'emplois qu'il n'en sauve, ou plus exactement qu'il affirme en sauver. Au moment où François Hollande essaie de se réconcilier avec le monde économique, l'épreuve de force avec le groupe indien, quels que soient les torts de celui-ci, a un impact de réputation très négatif en France comme à l'étranger. Pour 620 emplois qu'on peut reclasser, c'est hors de prix.

Faut-il seulement laisser faire ? En défendant le rapport Gallois, même si c'était pour tirer la couverture à lui, Arnaud Montebourg a montré qu'il apprenait. L'industrie française n'est pas « redressable » en multipliant les infirmeries mais en redonnant des marges aux entreprises. Le gouvernement l'a compris, il lui faudra poursuivre et engager les 22 propositions de l'excellent rapport. Son auteur, qui comme directeur général de l'industrie dans les années 1980 a dû gérer la fin de Creusot-Loire, sait le prix des illusions.

L'échec de la politique lorraine trop défensive doit être médité aussi pour la Banque publique d'investissement. Les régions connaissent le terrain et peuvent aider aux fécondations. Mais nourri par des considérations électorales, le danger existe de l'entêtement dans une mauvaise direction. La responsabilité des élus sera grande d'y succomber, de ne pas dire la vérité, et de ne pas anticiper et promouvoir les diversifications indispensables depuis quarante ans.

Document 4



Document 5

Toulouse, une métropole technopolitaine

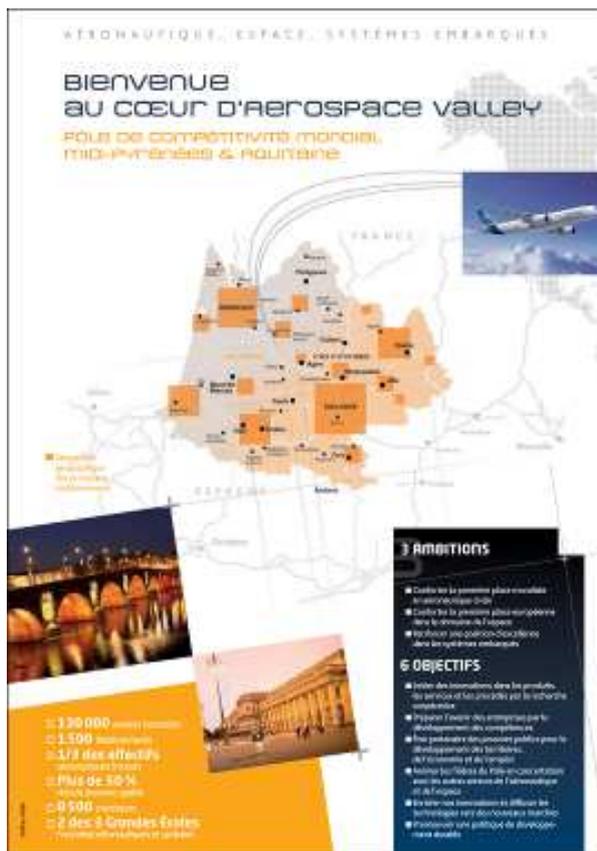
Par leur dynamisme et leurs caractéristiques productives, les aires métropolitaines de Grenoble et Toulouse se détachent notablement dans le lot des onze métropoles de province par leur statut technopolitain, qui y définit le rôle exceptionnel joué par la science, l'innovation et les hautes technologies dans leur croissance contemporaine. Si ces cités étaient déjà de grandes capitales régionales aux bases productives anciennes non négligeables, leur développement contemporain est largement fondé à partir des années 1960 sur le lancement des grands projets industriels gaullistes : l'informatique et les composants électroniques à Grenoble, l'aéronautique civile à Toulouse.

Toulouse est tirée par le développement des activités aéronautiques et spatiales civiles et militaires. Elles servent de locomotives à une forte croissance métropolitaine qui débouche cependant – contrairement à Grenoble, Bordeaux, Nantes ou Rennes – sur une structure macrocéphale à l'échelle régionale. Toulouse polarise mais écrase tout le système productif et urbain régional malgré, depuis la fin des années 1970, une certaine diffusion du dynamisme qui suit les axes autoroutiers A20 et A68 vers le nord du Lot, (Cahors, Montauban) et vers l'est (Rodez, Albi-Carmaux). Initié dans l'entre-deux-guerres par l'arrivée des premiers établissements militaires et aéronautiques, mis à l'abri des profondeurs du territoire face à la menace allemande, le potentiel industriel est dopé par les grands programmes civils (Caravelle en 1955, Concorde en 1969, Airbus depuis 1972). Le principal pilier du dispositif est le groupe Airbus : Toulouse, Blagnac et Colomiers accueillent son siège social, le plus grand bureau d'études centralisé d'Europe, et les sites d'assemblage qui livrent plusieurs centaines d'avions par an dont les composants principaux viennent de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni et d'Espagne. Au tournant des années 2000, le choix de Toulouse, face à Hambourg, pour l'accueil du montage de l'A380, le plus gros avion du monde, pérennise l'activité. La présence des grands donneurs d'ordres draine un vaste réseau de fournisseurs, équipementiers (maintenance des moteurs, systèmes pneumatiques, électronique de vol, télécommunications et radionavigation...) et de PME sous-traitantes. En trente ans, s'est aussi greffé un puissant pôle spatial représentant un

quart des activités spatiales de l'Union européenne (CNES, Alcatel Space, EADS Astrium, Intespace ou Spot Image). Cette spécialisation aérospatiale sert aussi de levier aux industries informatiques, électroniques et de télécommunications (robotique, automatismes, logiciels et systèmes experts...). Enfin, cette activité a attiré les organismes publics liés à la navigation aérienne et aux activités aérospatiales civiles, comme le centre d'études de la navigation aérienne (DGAC), les services techniques de la navigation aérienne pour le contrôle du trafic aérien ou le Centre national de recherches météorologiques, ou militaires (CEAT – centre d'essais aéronautiques de la DGA).

Le dynamisme de ce système productif repose aussi sur un appareil de formation considérable (universités, Instituts polytechnique, Écoles d'ingénieurs : SUPAERO, ENSICA, ENAC) qui forme 75 % des ingénieurs aéronautiques français, et un puissant potentiel de recherche public et privé (calcul scientifique, recherche en informatique, dans les matériaux, la mécanique des fluides...). Enfin, progressivement depuis les années 1960, la région a réussi à promouvoir une culture de l'innovation basée sur la créativité, l'inventivité, l'accumulation de compétences et la multiplication des initiatives. On doit souligner la capacité des différents acteurs régionaux – économiques ou institutionnels, publics et privés – à développer des synergies et à s'impliquer dans de nombreuses coopérations. La Région et les différentes collectivités territoriales soutiennent par exemple huit CRITT, des plateformes technologiques ou de nombreuses pépinières d'entreprises. Dans les années 2000 sont lancés de nombreux systèmes productifs locaux (SPL) et trois grands pôles de compétitivité (Aerospace Valley, pôle Cancer-Bio-Santé, Agrimip Innovation) structurant les réseaux productifs. Ces stratégies expliquent que la région Midi-Pyrénées soit une des régions françaises et européennes parmi les plus dynamiques dans les domaines de pointe. La spécialisation métropolitaine de Toulouse s'est accompagnée d'un spectaculaire processus de rééquilibrage (emploi total, sphère productive, cadres des fonctions métropolitaines) entre les deux métropoles organisant le Grand Sud-Ouest au détriment relatif de Bordeaux.

Document 6



Document 7

Un pôle universitaire et scientifique performant

Avec plus de 100 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, l'université de Toulouse se place parmi les toutes premières en France. Ce pôle propose une offre d'enseignement riche et diversifiée s'appuyant sur 3 universités et 12 écoles d'ingénieurs, dont les plus connues sont l'École Nationale de l'Aviation Civile, l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques, l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, l'Institut National des Sciences Appliquées... Les écoles d'ingénieurs se caractérisent par ailleurs par un ancrage fort dans les domaines de compétences économiques de l'aire urbaine de Toulouse.

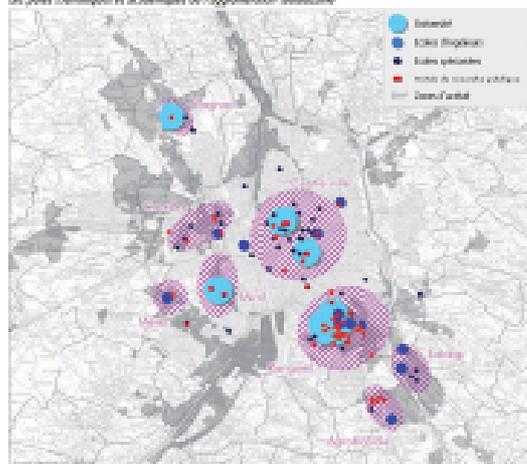
Aviation Civile, l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques, l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, l'Institut National des Sciences Appliquées... Les écoles d'ingénieurs se caractérisent par ailleurs par un ancrage fort dans les domaines de compétences économiques de l'aire urbaine de Toulouse.

Le positionnement de l'Université toulousaine s'est renforcé par la création en 1995 d'un pôle universitaire européen et par la signature en 2007 d'une convention constitutive d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Ce dernier dispositif, mis en œuvre à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, vise à rapprocher les structures et à développer de nouvelles synergies. Le PRES « Université de Toulouse » fait partie des plus grands de France, tant en nombre d'étudiants qu'en volume global de publications scientifiques.

Ce rapprochement des établissements universitaires s'accompagne d'un renforcement de la structuration de la recherche régionale. En attestent les deux grands « Réseaux Thématiques de Recherches Avancées » (RTRA), en sciences économiques et en sciences et technologies de l'aéronautique et de l'espace, auxquels s'associe un « Réseau Thématique de Recherche et de Soins » (RTRS) dans le domaine de la santé et de la lutte contre le cancer.

Ces labellisations (PRES, RTRA et RTRS), soutenues par des dispositifs régionaux, sont l'expression des compétences universitaires et scientifiques de Midi-Pyrénées. Elles témoignent aussi d'un travail en réseaux pour développer une « Université de site » et disposer d'une plus grande reconnaissance à l'international. Ainsi, une mobilisation des acteurs de la recherche et de l'enseignement est à l'œuvre, avec de nouveaux projets collaboratifs sources de richesses et de développement pour la métropole toulousaine.

des pôles d'activités et académiques de l'agglomération toulousaine



Retranscription

Un pôle universitaire et scientifique performant

Avec plus de 100 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, l'université de Toulouse se place parmi les toutes premières en France. Ce pôle propose une offre d'enseignement riche et diversifiée s'appuyant sur 3 universités et 12 écoles d'ingénieurs, dont les plus connues sont l'École Nationale de l'Aviation Civile, l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques, l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, l'Institut National des Sciences Appliquées... Les écoles d'ingénieurs se caractérisent par ailleurs par un ancrage fort dans les domaines de compétences économiques de l'aire urbaine de Toulouse.

Le positionnement de l'Université toulousaine s'est renforcé par la création en 1995 d'un pôle universitaire européen et par la signature en 2007 d'une convention constitutive d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Ce dernier dispositif, mis en œuvre à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, vise à rapprocher les structures et à développer de nouvelles synergies. Le PRES « Université de Toulouse » fait partie des plus grands de France, tant en nombre d'étudiants qu'en volume global de publications scientifiques.

Ce rapprochement des établissements universitaires s'accompagne d'un renforcement de la structuration de la recherche régionale. En attestent les deux grands « Réseaux Thématiques de Recherches Avancées » (RTRA), en sciences économiques et en sciences et technologies de l'aéronautique et de l'espace, auxquels s'associe un « Réseau Thématique de Recherche et de Soins » (RTRS) dans le domaine de la santé et de la lutte contre le cancer.

Ces labellisations (PRES, RTRA et RTRS), soutenues par des dispositifs régionaux, sont l'expression des compétences universitaires et scientifiques de Midi-Pyrénées. Elles témoignent aussi d'un travail en réseaux pour développer une « Université de site » et disposer d'une plus grande reconnaissance à l'international. Ainsi, une mobilisation des acteurs de la recherche et de l'enseignement est à l'œuvre, avec de nouveaux projets collaboratifs sources de richesses et de développement pour la métropole toulousaine.

III. L'ÉPREUVE A PARTIR D'UN DOSSIER

Rapport établi par Christophe ESCARTIN et Stéphane VREVIN, IEN lettres-histoire-géographie

Cette épreuve d'une durée d'une heure (une demi-heure d'exposé et une demi-heure d'interrogation) s'appuie sur un ensemble de deux ou trois documents. Le candidat est invité à présenter le corpus documentaire, à procéder au commentaire scientifique d'un document de son choix et, dans un troisième temps, à proposer une exploitation pédagogique.

Il est à souligner que les excellentes prestations sont toujours marquées par la capacité de comprendre la cohérence thématique du corpus, d'en situer les enjeux épistémologiques et didactiques, de la relier avec justesse aux programmes de lycée professionnel. Cela n'est possible que lorsque les connaissances scientifiques sont suffisamment solides et maîtrisées.

Lors de la présentation du corpus documentaire, le candidat doit s'efforcer de montrer la cohérence du dossier, en mettant en rapport les documents entre eux, de dégager une thématique et une problématique en lien avec les programmes d'enseignement de baccalauréat professionnel, de CAP ou de troisième préparatoire aux formations professionnelles. Il ne saurait être question de faire une simple lecture des sources du document. Le commentaire du document – et il revient au candidat de le choisir – doit permettre d'éclairer ses enjeux scientifiques et didactiques et d'en expliciter les éléments essentiels en rapport avec la thématique du dossier. Enfin, l'exploitation pédagogique doit permettre d'insérer le document dans une séquence et dans une séance d'enseignement : le candidat doit être capable de préciser l'utilisation didactique qu'il souhaite faire du document en classe (connaissances ; capacités à mettre en œuvre ou à construire), la situation d'apprentissage qu'il envisage pour l'étudier ainsi que les outils mis à la disposition des élèves pour y parvenir.

Le commentaire du document retenu par le candidat est le cœur de l'épreuve. Il permet d'évaluer le niveau des connaissances scientifiques et la maîtrise des méthodes de commentaire du candidat, éléments indispensables à un enseignement de qualité. La présentation du document est encore trop souvent lacunaire et le jury déplore l'absence de critique externe visant à interroger le document pour ce qu'il est. De fait, l'analyse des documents a souvent posé problème : la méthodologie n'est pas suffisamment maîtrisée (critique du document, mise à distance, questionnement sur les sources) et certains types de documents ne sont pas connus (cartes par anamorphose par exemple). Des candidats se révèlent incapables d'expliquer certaines données statistiques de base (solde migratoire par exemple) et leur mode de calcul.

Tout comme pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, les membres du jury attendent des candidats qu'ils adoptent la posture professionnelle de futurs professeurs : aisance à l'oral, maîtrise de la langue et du vocabulaire employés, soin apporté à l'expression et à la présentation, précision dans les explications, capacité d'écoute et conviction dans les propos.

De même, le jury rappelle qu'il vérifie pendant l'entretien la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Ce sont là autant d'éléments qui lui permettent de s'assurer de la capacité du candidat à se projeter dans son métier futur, de vérifier sa connaissance réfléchie du contexte institutionnel et sa façon d'appréhender la variété des conditions effectives de l'exercice du métier. Toutefois, il

convient de rappeler que le candidat n'a pas à préparer spécifiquement cette partie de l'entretien que le jury conduira en fonction du sujet, de l'exposé et de l'entretien.

Un exemple de sujet d'histoire

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

- Vous présenterez le corpus documentaire en le rattachant aux programmes d'histoire-géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez le commentaire scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

Document 1	Décret du 11 août 1789 portant abolition du régime féodal, des justices seigneuriales, des dîmes, de la vénalité des offices, des privilèges, des annates, de la pluralité des bénéfices, etc.
Document 2	Lettre du marquis de Ferrières, député de la noblesse de Saumur, à son ami le chevalier de Rabreuil. <i>in</i> Marquis de Ferrières, <i>Correspondance inédite, 1789, 1790, 1795</i> , publiée et annotée par H. Carré, Paris, Armand Colin, 1932, pp.113-119.
Document 3	La Nuit du 4 août, haut-relief en bronze de Léopold Morice, Monument à la République, Place de la République, Paris 11 ^{ème} . Commande. 1880-1883. Source de la photographie : Wikimedia Commons, 6 mai 2011. (http://commons.wikimedia.org/)

Document 1

Décret du 11 août 1789 portant abolition du régime féodal, des justices seigneuriales, des dîmes, de la vénalité des offices, des privilèges, des annates, de la pluralité des bénéfices, etc.

Art. 1er L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. Elle décrète que, dans les droits et les devoirs tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la main-morte réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité ; et tous les autres sont déclarés rachetables, et le prix et le mode de rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. Ceux desdits droits qui ne sont points supprimés par ce décret continueront néanmoins d'être perçus jusqu'au remboursement.

Art. 2. Le droit exclusif des fuies et colombiers est aboli. Les pigeons seront enfermés aux époques fixées par les communautés durant lequel temps, ils seront regardés comme gibier, et chacun aura le droit de les tuer sur son terrain.

Art. 3. Le droit exclusif de la chasse ou des garennes ouvertes est pareillement aboli, et tout propriétaire a le droit de détruire ou faire détruire, seulement sur ses possessions, toute espèce de gibier, sauf à se conformer aux lois de police qui pourront être faites relativement à la sûreté publique. Toutes les capitaineries même royales, et toutes réserves de chasse, sous quelque dénomination que ce soit, sont pareillement abolies ; et il sera pourvu, par des moyens compatibles avec le respect dû aux propriétés et à la liberté, à la conservation des plaisirs personnels du Roi. M. le président est chargé de demander au Roi le rappel des galériens et des bannis pour simple fait de chasse, l'élargissement des prisonniers actuellement détenus, et l'abolition des procédures existantes à cet égard.

Art. 4. Toutes les justices seigneuriales sont supprimées sans aucune indemnité, et néanmoins les officiers de ces justices continueront leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par l'Assemblée nationale à l'établissement d'un nouvel ordre judiciaire.

Art. 5. Les dîmes de toute nature, et les redevances qui en tiennent lieu, sous quelques dénominations qu'elles soient, connues et perçues, même par abonnement, possédées par les corps séculiers et réguliers, par les

bénéficiaires, les fabriques, et tous les gens main-morte, même par l'ordre de Malte, et d'autres ordres religieux et militaires, même celles qui auraient été abandonnées à des laïques, en remplacement et pour option de portions congrues, sont abolies, sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et presbytères, et à tous les établissements, séminaires, écoles, collèges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées. Et cependant, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu, et que les anciens possesseurs soient entrés en jouissance de leur remplacement, l'Assemblée nationale ordonne que lesdites dîmes continueront d'être perçues suivant les lois et en la manière accoutumée. Quant aux autres dîmes, de quelque nature qu'elles soient, elles seront rachetables de la manière qui sera réglée par l'Assemblée ; et jusqu'au règlement à faire à ce sujet, l'Assemblée nationale ordonne que la perception en sera aussi continuée.

Art. 6. Toutes les rentes foncières perpétuelles, soit en nature, soit en argent, de quelque espèce qu'elles soient, quelle que soit leur origine, à quelques personnes qu'elles soient dues, gens de main-morte, domaines apanagistes, ordre de Malte, seront rachetables ; les champarts de toute espèce, et sous toutes dénominations le seront pareillement, au taux qui sera fixé par l'Assemblée. Défense sera faite de plus à l'avenir de créer aucune redevance non remboursable.

Art. 7. La vénalité des offices de judicature et de municipalité est supprimée dès cet instant. La justice sera rendue gratuitement. Et néanmoins les officiers pourvus de ces offices continueront d'exercer leurs fonctions et d'en percevoir les émoluments jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par l'Assemblée aux moyens de leur procurer leur remboursement.

Art. 8. Les droits casuels des curés de campagne sont supprimés, et cesseront d'être payés aussitôt qu'il aura été pourvu à l'augmentation des portions congrues et à la pension des vicaires, et il sera fait un règlement pour fixer le sort des curés des villes.

Art. 9. Les privilèges pécuniaires, personnels ou réels, en matière de subsides, sont abolis à jamais. La perception se fera sur tous les citoyens et sur tous les biens, de la même manière et de la même forme ; et il va être avisé aux moyens d'effectuer le paiement proportionnel de toutes les contributions, même pour les six derniers mois de l'année de l'imposition courante.

Art. 10. Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les privilèges particuliers de provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, soient abolis sans retour, et demeureront confondus dans le droit commun de tous les Français.

Art. 11. Tous les citoyens, sans distinction de naissances, pourront être admis à tous les emplois et les dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance.

Art. 12. À l'avenir il ne sera envoyé en cour de Rome, en la vice-légation d'Avignon, en la nonciature de Lucerne, aucuns deniers pour annales ou pour quelque cause que ce soit ; mais les diocésains s'adresseront à leurs évêques pour toutes les provisions de bénéfices et dispenses, lesquelles seront accordées gratuitement, nonobstant toutes réserves, expectatives et partages de mois, toutes les églises de France devant jouir de la même liberté.

Art. 13. Les déports, droits de côte-morte, dépouilles, vacat, droits censaux, deniers de Saint-Pierre, et autres du même genre établis en faveur des évêques, archidiacres, archiprêtres, chapitres, curés primitifs et tous autres, sous quelque nom que ce soit, sont abolis, sauf à pourvoir, ainsi qu'il appartiendra, à la dotation des archidiaconés et des archiprêtres qui ne seraient pas suffisamment dotés.

Art. 14. La pluralité des bénéfices n'aura plus lieu à l'avenir, lorsque les revenus du bénéfice ou des bénéfices dont on sera titulaire excéderont le somme de 3 000 livres. Il ne sera pas permis non plus de posséder plusieurs pensions sur bénéfices, ou une pension et un bénéfice, si le produit des objets de ce genre que l'on possède déjà excède la même somme de 3 000 livres.

Art. 15. Sur le compte qui sera rendu à l'Assemblée nationale de l'état des pensions, grâces et traitements, qu'elle s'occupera, de concert avec le Roi, de la suppression de celles qui seraient excessives, sauf à déterminer à l'avenir une somme dont le Roi pourra disposer pour cet objet.

Art. 16. L'Assemblée nationale décrète qu'en mémoire des grandes et importantes délibérations qui viennent d'être prises pour le bonheur de la France, une médaille sera frappée, et qu'il sera chanté en actions de grâces un "Te deum" dans toutes les paroisses et églises du royaume.

Art. 17. L'Assemblée nationale proclame solennellement le Roi Louis XVI Restaurateur de la liberté française.

Art. 18. L'Assemblée nationale se rendra en corps auprès du Roi, pour présenter à Sa Majesté l'arrêté qu'elle vient de prendre, lui porter hommage de sa plus respectueuse reconnaissance, et la supplier de permettre que le "Te deum" soit chanté dans sa chapelle, et d'y assister elle-même. L'assemblée nationale s'occupera, immédiatement après la constitution, de la rédaction des lois nécessaires pour le développement des principes qu'elle a fixés par le présent arrêté, qui sera incessamment envoyé par MM. les députés dans toutes les provinces, avec le décret du 10 de ce mois, pour y être imprimé, publié même au prône des paroisses, et affiché partout où besoin sera.

Document 2

Versailles, 7 août 1789.

Monsieur, la séance du mardi au soir, 4 août, est la séance la plus mémorable qui se soit tenue jamais chez aucune nation. Elle caractérise le noble enthousiasme du Français. Elle montre à l'univers entier quelle est sa générosité et les sacrifices dont il est capable, lorsque l'honneur, l'amour du bien, l'héroïsme du patriotisme, le commandent.

M. le Vicomte de Noailles fit une motion, et demanda que les droits de banalité, rentes nobles foncières, droits de minage, exclusifs de chasse, de fuie, colombier, cens, redevances, dîmes, rachats, tous droits qui pèsent sur le peuple, et sont la source des déprédations des justices subalternes, des vexations des officiers, pussent être rachetés à un taux fixé par l'Assemblée Nationale. Le comte Mathieu de Montmorency appuya fortement cette motion. Plusieurs membres de la Haute Noblesse se joignirent à lui. Les ducs d'Aiguillon, du Châtelet, proposèrent que, dès le moment, la Noblesse et le Clergé prononçassent le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires. Le président de Saint-Fargeau ajouta qu'ils consentissent à faire rétrograder le sacrifice, pour les six derniers mois de 1789.

Les circonstances malheureuses où se trouvent la Noblesse, l'insurrection générale élevée de toutes parts contre elle, les provinces de Franche-Comté, de Dauphiné, de Bourgogne, d'Alsace, de Normandie, de Limousin, agitées des plus violentes convulsions, et en partie ravagées ; plus de cent cinquante châteaux incendiés ; les titres seigneuriaux recherchés avec une espèce de fureur, et brûlés ; l'impossibilité de s'opposer au torrent de la Révolution, les malheurs qu'entraînerait une résistance même inutile ; la ruine du plus beau royaume de l'Europe, en proie à l'anarchie, à la dévastation ; et, plus que tout cela, cet amour de la patrie inné dans le cœur du Français, amour qui est un devoir impérieux pour la Noblesse, obligée par état, et par honneur, à dévouer ses biens, sa vie même pour le Roi, et pour la Nation, tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir ; il n'y eut qu'un mouvement général. Le Clergé, la Noblesse se levèrent et adoptèrent toutes les motions proposées. Les témoignages les plus flatteurs de reconnaissance furent prodigués. Mais c'était le moment de l'ivresse patriotique. Différentes motions se succédèrent avec rapidité. L'un demande la justice gratuite ; et les communes se hâtent d'applaudir ; un autre propose la réduction des pensions, gouvernements, charges des gens de la Cour ; elle est reçue avec acclamation. Les curés offrent le sacrifice de leur casuel. Quelques-uns vont même jusqu'à proscrire la pluralité des bénéfices, et remettent ceux qu'ils ont. Les députés de Paris renoncent pour la capitale à ses privilèges ; ceux des villes de Bordeaux, Lyon, Marseille suivent le même exemple ; les députés des provinces privilégiées, la Bretagne, la Bourgogne, le Dauphiné, l'Artois, la Franche-Comté, la Provence, le Languedoc, le Boulonnais, la principauté d'Orange, le Cambrésis, l'Alsace, le pays de Dombes, s'avancent tour à tour au bureau, et prononcent solennellement, au nom de leurs provinces, la renonciation formelle à tous droits, privilèges, exemptions, prérogatives, demandant d'être assimilés aux autres provinces de France. Vous jugez de l'enthousiasme avec lequel ce généreux abandon dut reçu.

Je n'essaierai point de vous peindre les transports, la joie ; une foule immense de spectateurs la partageait ; des cris, des « Vive le Roi », des battements de mains ! Cette réunion d'intérêts, cette unité de toute la France à un même but (l'avantage commun de tous) que douze siècles, la même religion, le même langage, l'habitude des mêmes mœurs, n'avaient pu opérer ; que le ministre le plus habile, le plus puissant, n'aurait pu effectuer, après dix années de soins et de travaux, se trouvait tout à coup formée, sanctionnée à jamais.

On propose de frapper une médaille pour transmettre aux races futures l'exemple unique de tout un peuple animé d'un même esprit, formant, pour ainsi dire, un nouveau pacte solide, et, dès cet instant même, acquérant une force irrésistible, et une puissance qui dominera nécessairement les autres puissances. Les provinces prirent ensuite l'engagement de se soutenir mutuellement, si jamais la main du despotisme voulait s'appesantir sur le d'entre elles. On décréta de chanter, dans l'étendue du royaume, un Te Deum en action de grâces de cet heureux événement. Il fut ajouté que le roi, ce roi si bon, qui, pour l'avantage d'un peuple qui aime, avait remis son autorité entre les mains de la Nation, serait solennellement proclamé, dans la chambre nationale, Louis XVI, Restaurateur de la liberté française.

Voici les principaux détails de cette mémorable séance. Que Messieurs les gentilshommes du Mirabelais et Richelais considèrent que cette facilité donnée aux censitaires, de rembourser les droits féodaux, n'est pas aussi contraire à leurs intérêts qu'ils pourraient le penser au premier aperçu ; que beaucoup de ces droits sont réellement à charge à ceux qui en jouissent ; que la plupart des tenanciers ne seront pas assez dupes pour amortir des cens, rentes solidaires, droits de banalité qui portant sur beaucoup de personnes à la fois, et même sur des communautés entières, pèsent moins sur chacun en particulier, et seraient un emploi peu avantageux de fonds.

L'abandon des privilèges, exemptions, droits, prérogatives des provinces de Bretagne et autre pays d'État, est ce qui pourrait arriver de plus heureux à nos pays d'élection. Jamais, sans cet abandon, on ne fut parvenu à anéantir la gabelle, à modérer les droits d'aide, de contrôle. L'impôt également assis et réparti, la quotité de chaque contribuable, au lieu d'augmenter, diminuera nécessairement. C'est le clergé, ce sont les grands

seigneurs qui perdent à cette réforme. Eux seuls possèdent les terres vraiment féodales, dont les droits pèsent sur les peuples.

Il eût été inutile, dangereux même pour vous, de s'opposer au vœu général de la nation. C'eût été vous désigner, vous et vos possessions, pour victimes de la fureur de la multitude ; c'eût été vous exposer à voir incendier vos maisons. Soyez persuadé que notre petite sénéchaussée est, jusqu'à présent, celle qui a éprouvé le moins de troubles et de malheurs ; j'ose dire que j'ai cherché, par tous les moyens de douceur et de prudence, à éviter de vous compromettre. Je conjure donc Messieurs de la Noblesse de ne point blâmer publiquement l'arrêté de l'Assemblée nationale, et de mettre dans leurs discours, une prudence, une circonspection d'où dépend leur tranquillité, et peut-être le salut général du royaume.

J'ajoute un article de mes cahiers que vous aurez la bonté de remettre sous les yeux de Messieurs de la noblesse : nos députés consentiront pour notre ordre à ce que les Etats s'occupent : 1) des moyens d'ouvrir la liquidation et remboursement aux deniers qui sera fixé par l'Assemblée nationale, de tous les droits féodaux qui seront considérés par elle comme contraire à la liberté des citoyens.

Vous communiquerez, Monsieur, ce que vous jugerez à propos de mettre, selon vos lumières et de prudence, à Messieurs les gentilshommes du Mirebalais. Je vous prierai d'aller vous-même chez les principaux : MM. de Laistre, de la Haye, de Beufvier, Doussay, Boisguérin, comme les plus intéressés à Vous devez sentir que, du moment que les Communes veulent quelque chose, il est impossible que ce ne soit pas. Elles ont la plus grande partie du Clergé, quelques membres de la Noblesse ; ajoutez l'influence de Paris, la foule immense de vingt-quatre millions d'hommes, qu'elles travaillent à leur gré. Les alarmes que vous avez eues à Mirebeau ont été données généralement dans tout le royaume. Il y a un but : on veut armer le peuple, le rassembler, et alors on le mène à ce que l'on désire. Il faut beaucoup de prudence. Il y a une foule de détails dans lequel on ne peut entrer. Ce que vous dites est sage, mais ne se fera point ; je sais même s'il dépend de l'Assemblée de remettre l'ordre. Ne nous jugez point ; nous sommes véritablement à plaindre, dans la dure nécessité de tout souffrir ; et cela pour vos intérêts. Le moindre refus serait un signal. Tâchez de vous rallier aux gens sages de Mirebeau, pour maintenir la paix, surtout dans le moment si important de la récolte. J'écris à Marsai, le sénéchal, au sujet de la suppression des justices seigneuriales ; celle de Mirebeau était dans ce cas. Je ferai mes efforts pour obtenir un siège royal.

Madame de Ferrières vous communiquera les « procès-verbaux » de l'Assemblée Nationale ; lisez-les à Messieurs de Mirebeau qui influent le plus sur le peuple ; ils y verront qu'elle recommande la paix. Je soupçonne Dubois, le député de Châtelleraut, d'écrire et de contribuer à enflammer les esprits ; car c'est un parti pris de soulever le peuple contre l'Ordre de la Noblesse. Peut-être, à présent qu'ils ont obtenu plus qu'ils ne pouvaient espérer, resteront-ils tranquilles ? la chose, et de leur lire ce que je vous mande, sans cependant laisser aucune copie. Vous aurez la complaisance de couper la fin de la lettre, et de la brûler. Vous effacerez ce qui est de ce côté-ci, et vous ne leur lirez que la narration jusqu'à ces mots : la liberté des citoyens.

Aussitôt que le vote de l'assemblée sera imprimé, je vous l'enverrai. Madame Ferrières me mande que vous voudriez que je me fisse mettre dans les journaux ; ce serait le moyen de perdre le peu de crédit que j'ai dans les Communes, car, en ce moment, je ne pourrais parler que pour contrarier ce qui se fait, du moins en grande partie ; cela serait inutile. Je me tais ainsi que commencent à le faire M. de Clermont, M. de Sulli, Mounier, et les gens sages. Si je m'allénaï les Communes, lorsqu'il s'agira des intérêts particuliers de ma sénéchaussée, j'éprouverais des difficultés, ne serait-ce que par esprit de vengeance ; au lieu que ne choquant ouvertement les vues de personnes dans les Etats généraux, je ne trouverai point de contradicteurs dans le bien que je tâcherai de procurer à ma province ; ou, si l'on trouve, n'ayant établi aucune prévention générale contre moi, je surmonterai facilement les obstacles, car je n'aurais point d'esprit de parti à combattre.

Expliquer cela à ceux qui penseraient que je devrais faire parler de moi, ce qui, à dire vrai, ne serait pas difficile, et si la prudence et l'intérêt de mes commettants ne m'imposaient par la loi de me taire, du moins pour le moment ; car, en vérité, nos orateurs ne sont pas forts. J'excepte MM. de Clermont, Lally Tolendal, Mirabeau et Mounier. Le reste ne met que des bouts les uns au bout des autres, et souvent avec le style le plus plat et le plus incorrect ; mais ils flattent la multitude. Cependant beaucoup de personnes, même parmi les Communes, commence à s'en lasser.

Messieurs les ministres sont venus aujourd'hui à l'Assemblée nationale, et, après un discours de M. l'archevêque de Bordeaux, nouveau Garde des Sceaux, et de M. Necker, ont demandé un emprunt de trente millions ; l'affaire est renvoyée à un comité, et passera, par la nécessité des circonstances.